



PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MONT-SAINT-MICHEL - NORMANDIE
SEANCE DU JEUDI 26 JUN 2025

(article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Membres en exercice : 129

Date de convocation : 19/06/2025

Date de publication : 03/07/2025

L'An Deux Mille Vingt-cinq, le jeudi 26 juin à 19 heures, les membres du Conseil communautaire, dûment convoqués, se sont réunis à l'espace culturel d'Isigny-le-Buat – 20 rue Saint-Exupéry, sous la présidence de Monsieur David NICOLAS, Président.

Conseillers titulaires présents : 77

Thierry ARMAND (jusqu'à la Q°99), Philippe AUBRAYS, Loïc BAILLEUL, Anne BEUZIT, Vincent BICHON, Daniel BINET, Franck BOUFFIGNY, Jacky BOUVET, Noël BOUVIER, Lydie BRIONNE, Catherine BRUNAUD-RHYN, Eric CAILLOT, Nadine CALVEZ, Lyne DELAUNAY, Myriam DELAUNAY, Christine DEROYAND, Loïc DESDOITS, Hervé DESSEROUER, Maurice DUHAMEL, Christian DUNAUD, Franck ESNOUF, Philippe FAUCON, Jean-Claude FRANCOIS, Daniel FURCY, Jean-Luc GARNIER, Patrice GARNIER, André GAUTIER, Bertrand GILBERT, David GIROULT, Stéphane GRALL, Carine GRASSET, Pascal GRENTE, Laurent GUÉROC, Daniel GUESNON, Annie GUILLOTIN, Benoît HAMARD, Jean-Vital HAMARD, Marie-Claude HAMEL, Anne-Marie HARDE, Christophe HERNOT, Adrien JEHENNE, Christine JULIENNE, Isabelle LABICHE, Hervé LAINÉ, Bernard LAIR, Denis LAPORTE, Philippe LEBOISNE (à partir de la Q°91c), Corinne LEBRUN, Elisabeth LEFRANC, Joël LEFRAS, Henri LEGEARD, Jean-Marc LEGRAND, Thierry LEMOINE, Marc LENEVEU, Bruno LÉON, Patrick LEPELTIER, Mickaël LEQUERTIER, Géraldine LEROY, Philippe LESENECHAL, Michel MARY, Paulette MATÉO, Christian MOREL, David NICOLAS, Didier NOËL, Jessie ORVAIN, Jocelyne OZENNE, Annie PARENT, Brigitte PETITCOLIN, Rémi PINET, Chrisitan POULAIN, Michel PRIEUR, Yann RABASTÉ, Benoît RABEL, Jean-Paul RANCHIN, Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT (jusqu'à la Q°99), Michel ROBIDEL, Alexis SANSON (jusqu'à la Q°105), Francis TURPIN.

Conseillers suppléants présents : 7

Alain BODIN remplacé par Philippe PAINBLANC
Eric COURTEILLE remplacé par Joëlle FERMIN
Gérard DALIGAULT remplacé par Martine GUERIN
Martine HERBERT remplacé par Roger LELOGEAIS

Joël JACQUELINE remplacé par Raymond DAVY
Stéphane LELIEVRE remplacé par Sylvie RIVIERE
Pierre-Michel VIEL remplacé par Sylvie VALLET

Pouvoirs : 14

Raymond BECHET à Michel PRIEUR
Jacques BONO à Jean-Luc GARNIER
Fernand BOURGET à Patrick LEPELTIER
Olivier DEVILLE à Thierry LEMOINE (à partir de la Q°105)
Angélique FERREIRA à Benoît RABEL
David GUERLAVAIS à Catherine BRUNAUD-RHYN
Jean-Yves LEFORESTIER à Jessie ORVAIN

Jacques LUCAS à Annie PARENT
Michel PERROUAULT à Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT
Chantal PIGEON à Joël LEFRAS
Olivier PJANIC à Franck BOUFFIGNY
Mikaëlle SEGUIN à Annie GUILLOTIN
Kentin TIERCELIN-PASQUER à David NICOLAS
Jacques VARY à Jocelyne OZENNE

Excusés : 31

Jocelyne ALLAIN
Alain BACHELIER
André-Jean BELLOIR
Jérôme BENOÎT
Mikaël BERHAULT
Vincent BICHON
Jean-Paul BRIONNE
Valérie BUNEL
Katia CLEMENT-DEROYAND
Véronique DELEPINE
Christelle ERRARD
Sylvie GUERAULT
Richard HERPIN

Gaëtan LAMBERT
Catherine LEMONNIER
Cheyenne LEPELLETIER
Jocelyne LEPRIEUR
Patrick LEVOYER
Camille PESCHET
Gilbert POIDEVIN
Béatrice PORET
Eric QUINTON
Michel RAULT
Elise ROUSSEL
Thierry SADIMAN
Claudine SAUVE

Martine HULIN
David JUQUIN
Véronique KUNKEL

Xavier TASSEL
Guy TROCHON

Secrétaire de séance : M. Loïc DESDOITS est désigné comme secrétaire de séance.

M. le Président indiquant que suite aux élections municipales de Vernix, Mme Géraldine LEROY, maire est désignée conseiller communautaire titulaire et lui souhaite la bienvenue.

M. le Président informant de l'arrivée au sein de la communauté d'agglomération de M. Bouziane OUAHBA, directeur général adjoint Territoire et précisant que madame Laurence COLIN est nommée directrice adjointe générale Cohésion sociale et territoriale. M. OUAHBA et Mme COLIN se présentent aux membres du conseil communautaire.

L'intervention M. le Président est textuellement retranscrite :

« Avant d'examiner les points inscrits à l'ordre du jour, j'ai préparé un propos introductif dont je voudrais vous donner lecture de manière à vous tenir informés de ce qui se passe actuellement pour notre communauté d'agglomération. Je voudrais évoquer une situation qui est grave finalement et qui interpelle non seulement notre fonctionnement institutionnel mais aussi l'éthique qui devrait présider à nos débats. Nous avons appris qu'un recours contentieux a été introduit auprès du Tribunal Administratif de Caen par David JUQUIN, contestant la délibération par laquelle le conseil communautaire a adopté à la majorité le budget primitif 2025 de la communauté d'agglomération et qu'il a également saisi la Chambre régionale des comptes pour un examen des budgets. Ce recours et cette saisine appellent une réponse ferme, lucide et argumentée. Sur la méthode, on reconnaît une stratégie bien connue. En effet le 18 juin dernier, lors du Comité d'orientation consacré à la présentation du budget supplémentaire, David JUQUIN était présent et il n'a formulé aucune remarque, n'a exprimé aucune interrogation et n'a soulevé aucun grief et pourtant, quelques jours plus tard, il saisit la juridiction administrative. Ce comportement s'apparente à une manœuvre, une posture, une forme d'hypocrisie démocratique qui nuit à la clarté des échanges et à la loyauté des débats. Il est également rappelé que le 17 juin 2025, lors de la commission Ressources consacrée à l'examen des comptes financiers uniques (CFU) et du budget supplémentaire, seuls 4 élus se sont déplacés. C'est dire l'ampleur de la mobilisation lorsque l'on propose de travailler, d'étudier les documents, de poser les bonnes questions. Ce serait presque scandaleux à constater si cela ne révélait en creux une certaine préférence pour le conflit plutôt que pour la construction.

Pourtant, je tiens à signaler le travail collectif soutenu et les instances mobilisées et rappelle le cadre rigoureux dans lequel les documents budgétaires de la communauté d'agglomération sont produits et débattus. Une commission Ressources est organisée avant chaque conseil communautaire, les comités d'orientation abordent systématiquement les sujets à fort enjeux et 5 séances ont été spécifiquement consacrées aux finances :

- 12 juin 2023 : présentation des CFU pour 2023,*
- 3 et 10 juillet 2024 : examen des fiches projets d'investissement et du projet du PPI,*
- 16 octobre 2024 : intervention de maître PEYRICAL sur l'inventaire des zones d'activités,*
- 5 février 2025 : présentation du rapport d'orientations budgétaires,*
- 5 et 12 mars 2025 : présentation du budget primitif,*
- 11 juin 2025 : présentation des CFU par politique publique,*
- 18 juin 2025 : présentation des CFU 2024 et du budget supplémentaire en comité d'orientation.*

Il y avait donc un accès complet à l'ensemble des informations et David JUQUIN a eu à chaque étape, l'occasion de s'exprimer et il ne l'a pas fait. Il ne s'agit pas d'un oubli mais d'un choix qui discrédite la sincérité du recours. Ces nombreuses séances témoignent d'une volonté de construire ensemble dans la transparence et le respect mutuel car c'est ainsi que nous servons collectivement au mieux, l'intérêt général. A cela s'ajoute l'examen systématique de l'ordre du jour du conseil communautaire en comité d'orientation ouvrant l'espace à toutes les interrogations. 3 plénières thématiques sur les grands enjeux stratégiques de la communauté d'agglomération : les déchets en juin 2024, le PPI en septembre et novembre 2024 et une plénière dite « pédagogique » dédiée aux ratios budgétaires en début février 2025 pour permettre à chaque élu de disposer des outils d'analyse du budget. Mais il faut également bien identifier une attaque contre l'administration et les agents. Le recours déposé mentionne nommément le directeur général adjoint en charge des ressources. Je condamne fermement ce procédé qui est anormal, injuste et indigne des élus que nous devrions être. Ce cadre dirigeant exerce ses fonctions avec compétences, loyauté et implication et le citer dans un contentieux politique, c'est franchir une ligne rouge. C'est remettre en cause la neutralité du service public, et faire peser une pression inacceptable sur un agent qui ne fait qu'appliquer les orientations décidées par les élus. Sur un territoire rural comme le nôtre, sans métropole, confronté au vieillissement de la population, à la transition écologique et à la nécessité d'une action publique efficace, nous devons attirer et retenir les meilleurs profils ; cela suppose un environnement de travail serein, respectueux et porteur de sens. Est-ce avec ce type de pratiques, suspicion, personnalisation, intimidation que nous

allons susciter l'envie de rester, de s'engager, de construire... non, je ne le crois pas, continuons ainsi et nous ferons fuir les meilleurs de nos cadres.

Pour revenir sur le soupçon d'insincérité, qui est une inquisition grave et qui est contredite par les faits, et bien soyons sérieux : pour admettre un tel grief, il faudrait supposer que l'ensemble des agents impliqués du plus haut niveau jusqu'aux agents chargés de la saisie aient sciemment, collectivement et sur ordre, dissimulé volontairement certaines écritures, c'est absurde. Près de 80 agents ont participé à la saisie des lignes budgétaires, pour d'autres lignes budgétaires qui n'ont pas été inscrites parce qu'elles n'étaient pas validées en temps par les services de l'Etat, on viendrait prétendre qu'il y aurait là une opération concertée de camouflage. Cela insulte le travail des agents, cela insulte leurs consciences professionnelles et les dialogues budgétaires qui ont eu lieu en juillet et janvier entre élus référents et responsables de services ont permis d'aboutir à une collaboration et à une élaboration partagées, structurées et transparentes. C'est bien ce cadre de travail qui fonde notre budget.

Ce qu'il faut observer aussi, c'est la volonté de mettre en place une stratégie de blocage qui est dangereuse pour notre communauté d'agglomération. Ce recours n'est pas une critique, ce n'est pas une proposition, ce n'est même pas un désaccord, c'est tout simplement, nous en sommes habitués, une tentative de blocage et cette tentative est lourde de conséquences. Si elle venait à prospérer, elle mettrait en péril l'exécution du budget, elle menacerait le financement de projets votés à l'unanimité, elle affaiblirait la confiance dans l'institution et surtout, elle démobiliserait totalement les services.

Finalement derrière l'attaque contre le président, c'est la communauté tout entière que l'on prend en otage. Face à cette situation, je choisis de rappeler une conviction profonde, comme l'exprimait un élu alsacien que j'ai eu la chance de côtoyer il y a quelques années, ancien maire d'Ingersheim dans le Haut-Rhin, qui disait « j'ai peu à peu compris que la forme la plus aboutie de la démocratie n'était pas l'affrontement mais la coopération ». Et bien moi, c'est cette voie que je privilégie, c'est une méthode que je défends et nous sommes réunis pour coopérer, c'est dans le nom même de notre EPCI (Etablissement public de coopération intercommunale).

Mes chers collègues, je vous le redis ici avec calme mais avec détermination, nos finances sont saines, notre budget est maîtrisé, nos décisions sont respectueuses du droit et notre ambition demeure : servir le territoire et ses habitants.

A celles et ceux qui préfèrent les procédures aux projets, les attaques personnelles à la responsabilité collective, je dis ceci : vous affaiblissez ce que nous construisons et vous vous trompez d'adversaires. Nous ne laisserons pas détourner notre énergie, nous continuerons à agir ensemble pour un territoire qui a besoin de stabilité, d'engagements et de sens. Pour revenir sur les faits qui parlent d'eux-mêmes, mes chers collègues, après cette mise au point nécessaire, revenons aux faits car les chiffres parlent d'eux-mêmes, ils seront présentés dans quelques instants et répondent mieux que tous les discours aux interrogations soulevées. Vous allez découvrir à travers l'examen du compte financier unique puis l'adoption des budgets supplémentaires, une réalité très encourageante. Nos dépenses de gestion sont parfaitement maîtrisées, nos recettes sont confortées, notre épargne brute se maintient à un niveau élevé (7,7 millions d'euros contre 7,8 millions l'année passée) et cette stabilité témoigne de notre gestion rigoureuse. Plus remarquable encore, notre épargne nette progresse à 5,4 millions d'euros contre 5,2 l'année passée (il s'agit bien de l'épargne nette), nos investissements eux bondissent, nous arrivons à 8,2 millions d'euros contre 5,2 millions en 2023 notamment grâce à des recettes d'investissement qui ont doublé et notre fonds de roulement demeure stable à 11,7 millions d'euros, ce qui garantit la solidité de notre trésorerie. Enfin, notre ratio de désendettement s'établit à 2,4 années. Quels autres EPCI peuvent se targuer de tels résultats ? Je n'en connais pas.

Voilà donc la réalité de notre gestion et voilà ce que l'on essaie de construire ensemble. Je vous remercie de votre attention ».

ORDRE DU JOUR

Rapporteur	N°	Délibération	Etat
M. NICOLAS		Approbation du procès-verbal du conseil du 13 mai 2025	Unanimité
M. NICOLAS	89.	Finances : approbation des Comptes Financiers Uniques (CFU) 2024 - CFU – Budget Principal - CFU – Budgets Ateliers relais, Complexe équin, GEMAPI, Panneaux photovoltaïques, SPAC, SPANC, Village enchanté, Zones d'activités, Bâtiments industriels	Majorité Unanimité
M. NICOLAS	90.	Finances : affectation des résultats 2024 - budgets principal et annexes	Unanimité
M. NICOLAS	91.	Finances : adoption des budgets supplémentaires - budgets principal et annexes	Majorité

M. NICOLAS	92. Finances : clôture du budget annexe « Bâtiments industriels », reprise des résultats de l'actif et du passif	Majorité
M. NICOLAS	93. Finances : attribution des subventions aux associations d'un montant supérieur à 10 000 €	Unanimité
M. NICOLAS	94. Finances : versement d'une contribution financière à l'Etablissement public du Mont Saint-Michel	Unanimité
M. NICOLAS	95. Finances : SEML Seenergie – modification statutaire	Unanimité
M. NICOLAS	96. Finances : SEML Seenergie – réduction de capital	Unanimité
M. NICOLAS	97. Finances : SEML Seenergie – apport sous condition suspensive de réduction du capital	Unanimité
M. NICOLAS	98. Finances : Contrat de territoire 2023-2027 avec la Région Normandie	Unanimité
M. ESNOUF	99. Finances : attribution du Fonds de solidarité aux communes rurales (FSCR) 2025	Unanimité
M. ESNOUF	100. Ressources humaines : modification du tableau des emplois	Unanimité
M. ESNOUF	101. Ressources humaines : remisage à domicile des véhicules de service	Unanimité
Mme ORVAIN	102. Affaires générales : Syndicat Mixte du Couesnon Aval – modification des statuts	Unanimité
Mme ORVAIN	103. Syndicats et organismes extérieurs : CLEP de Brécey - désignation de délégués - commune de Vernix	Unanimité
M. LAPORTE	104. Habitat : adoption du PPGDID 2025-2030 et approbation de la convention du service d'information et d'accueil du demandeur (SIAD)	Unanimité
	Mobilité : contrat opérationnel de mobilité du bassin Sud Manche	Retiré
M. NICOLAS	105. Economie : cession terrain la Ménardière – SEML Seenergie	Unanimité
	Economie : échange de terrain avec la SARL Dépannage Galivel, Parc de la Baie au Val Saint-Père	Retiré
	Economie : rapport annuel 2023 du Syndicat mixte Mortainais Aménagement	Retiré
M. NICOLAS	106. Urbanisme : cession foncière au Département de la Manche – Marcey-les-Grèves	Unanimité
M. NICOLAS	107. Urbanisme : cession foncière à la commune de Juilley	Unanimité
M. NICOLAS	108. Urbanisme : cession foncière à la commune de Barenton	Unanimité
M. GILBERT	109. Equipements sportifs : tarifs des piscines d'Avranches et de Saint-Hilaire-du-Harcouët	Unanimité
M. NICOLAS	110. GEMAPI : élaboration d'une stratégie Locale de Gestion Intégrée du Trait de Côte (SLGITC)	Unanimité
M. NICOLAS	111. GEMAPI : projet Agro-Environnemental et Climatique du site Natura 2000 « Vallée de la Sée »	Unanimité
M. NICOLAS	112. Stratégie environnementale : arrêt du projet du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET)	Unanimité
M. FAUCON	113. Redevance spéciale : ajout d'un tarif pour la collecte en borne de collecte des biodéchets	Unanimité

Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 13 mai 2025

Après l'exposé de M. le Président,

Le procès-verbal du conseil communautaire du mai 2025 est adopté à l'unanimité (Pour : 88, Contre : 0, Abstention : 4).

Délibération n° 2025/06/26 - 89. Finances : approbation des Comptes Financiers Uniques (CFU) 2024

Après l'exposé de M. le Président,

Après la présentation d'Axel MARTIN, Directeur général adjoint en charge des finances,

M. le Président quitte la salle et ne prend pas part aux votes,

La séance est présidée par Mme ORVAIN qui remercie la direction générale des services : Hervé Doutez, Axel Martin et toutes leurs équipes pour le travail fourni ainsi que pour toute l'aide apportée aux communes.

a) Budget principal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.1612-13, relatifs au vote du compte administratif,

Vu le compte financier unique pour l'exercice 2024 du budget PRINCIPAL de la communauté d'agglomération,

Vu l'avis favorable de la commission ressources en date du 17 juin 2025,

Considérant que le compte financier unique se substitue aux comptes administratifs et comptes de gestion,

Considérant que le conseil communautaire doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes pour l'exercice 2024,

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement						
Chapitre	Libellé	CFU 2023	BP 2024	CFU 2024	Ta réalisation	Reste à réaliser
Dépenses réelles		61 229 537,64	68 410 434,34	62 866 106,18	91,90	0,00
011	Charges à caractère général	17 245 530,33	19 486 525,25	17 751 258,95	91,10	
012	Charges de personnel	18 505 889,18	21 000 000,00	20 539 957,22	97,81	
024	Atténuation de produits	12 241 044,88	12 270 696,00	12 270 696,00	100,00	
65	Autres charges de gestion courante	12 538 791,66	14 981 377,99	11 684 504,87	77,99	
66	Charges financières	771 653,64	598 773,60	598 750,97	100,00	
67	Charges exceptionnelles	20 567,92	63 061,00	17 958,17	28,48	
68	Dotations aux provisions		10 000,00	2 480,00	24,80	
Dépenses d'ordre		4 605 165,37	12 723 926,38	4 661 586,03	36,64	
D23	Virement à la section d'investissement		8 216 346,38		0,00	
D42	Transfert entre sections	4 605 165,37	4 507 580,00	4 661 586,03	103,42	
D43	Opération ordre intérieur section					
Les dépenses de fonctionnement (E)-DE		65 828 703,03	81 134 360,72	67 527 692,21	83,23	

Recettes de fonctionnement						
Chapitre	Libellé	CFU 2023	BP 2024	CFU 2024	Ta réalisation	Reste à réaliser
Recettes réelles		69 064 496,57	69 694 105,28	70 747 163,48	101,51	0,00
013	Atténuations de charges	1 940 995,04	922 000,00	742 539,88	80,53	
70	Produits des services	3 957 553,12	4 584 275,71	4 279 982,60	93,36	
73	Impôts et taxes (sauf 731)	16 912 708,00	17 569 380,00	16 892 742,11	96,15	
731	Fiscalité locale	24 692 519,87	26 166 613,00	26 607 199,20	101,68	
74	Dotations, subventions et participations	18 427 999,64	18 925 420,65	20 388 147,72	107,75	
75	Autres produits de gestion courante	3 085 879,31	1 521 417,92	1 620 909,66	106,54	
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	46 841,49	5 000,00	215 664,19	431,28	
78	Reprises sur provisions					
Recettes d'ordre		358 483,00	358 483,00	421 403,30	117,55	
D42	CO de transfert entre sections	358 483,00	358 483,00	421 403,30	117,55	
D43	Opération ordre intérieur section					
Les recettes de fonctionnement (A)-FSE		69 422 979,57	70 052 588,28	71 168 566,78	101,55	0,00

Résultat de fonctionnement sur N (A-E)	3 640 874,57
+ Résultat reporté N-1	9 992 772,44
Total résultat de fonctionnement	13 633 647,01

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement						
Chapitre	Libellé	CFU 2023	BP 2024	CFU 2024	Ta réalisation	Reste à réaliser
Dépenses réelles		7 772 965,68	21 340 083,95	10 486 674,81	49,14	4 155 712,13
10	Dotations, fonds divers					
13	Subventions d'invest					
16	Emprunts et dettes assimilées	2 613 176,99	2 327 000,00	2 313 431,82	99,42	
165	Dépôts et cautionnement versés					
20	Immobilisations incorporelles	23 214,60	92 999,16	19 028,64	20,46	14 522,52
204	Subventions d'équipements	57 584,00	-18 236,00	15 484,00	-84,91	
21	Immobilisations corporelles	497 170,80	883 079,71	459 983,70	53,22	54 867,07
23	Immobilisations en cours		6 518,00	1 518,00	23,29	
26	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières					
45	Opérations pour compte de tiers	112 572,11				
Total des opérations d'équipement		4 469 247,18	18 048 723,08	7 667 228,65	42,48	4 086 322,54
Dépenses d'ordre		358 483,00	618 483,00	422 038,34	68,24	
D40	Transfert entre sections	358 483,00	618 483,00	422 038,34	68,24	
D41	Opérations patrimoniales		260 000,00	635,04	0,24	
Total des dépenses d'investissement (D)-DRH-DO		8 131 448,68	21 958 566,95	10 908 713,15		4 155 712,13

Recettes d'investissement						
Chapitre	Libellé	CFU 2023	BP 2024	CFU 2024	Ta réalisation	Reste à réaliser
Recettes réelles		3 138 173,67	8 519 375,07	3 808 240,83	44,70	5 775 158,54
10	Dotations, fonds divers	2 248 229,68	1 998 957,31	2 199 192,99	110,02	
13	Subventions d'invest	853 606,12	4 546 652,60	1 431 763,94	31,49	5 775 158,54
16	Emprunts et dettes ass	10 616,34	1 501 789,16	10 797,08	0,72	
165	Dépôts et cautionnement reçus					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 2)	6 152,00				
204	Subventions d'invest			1 967,95		
21	Immobilisations corporelles		3 400,00	6 886,55	205,49	
23	Immobilisations en cours					
26	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières	6 997,42	157 574,00	157 531,42	99,97	
45	Opérations pour compte de tiers	112 572,11				
D24	Produits des cessions d'immobilisations		311 002,00			
Recettes d'ordre		4 605 165,37	12 983 926,38	4 662 221,07	35,91	
D21	Virement de la section d'investissement		8 216 346,38		0,00	
D40	Transfert entre sections	4 605 165,37	4 507 580,00	4 661 586,03	103,42	
D41	Opérations patrimoniales		260 000,00	635,04	0,24	
Total des recettes d'investissement (A)-RRH-ROH		7 743 339,04	21 503 301,45	8 470 461,90		5 775 158,54

Résultat d'investissement sur N (C-D)	-2 438 251,25
+ Résultat reporté N-1	455 265,50
Total résultat d'investissement	-1 982 985,75

Monsieur David NICOLAS, président a quitté la salle et n'a pas pris part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité (Pour : 73, Contre : 1, Abstention : 21) :

- **ADOpte** le Compte Financier Unique ci-joint, retraçant l'exécution du budget PRINCIPAL de la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie,
- **NOTIFIE** la présente délibération à monsieur le Préfet de la Manche ainsi qu'à Monsieur le Trésorier du Service de Gestion Comptable d'Avranches.

b) Budget annexe Ateliers relais

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.1612-13, relatifs au vote du compte administratif,

Vu le compte financier unique pour l'exercice 2024 du budget annexe ATELIERS RELAIS de la communauté d'agglomération,

Vu l'avis favorable de la commission ressources en date du 17 juin 2025,

Considérant que le compte financier unique se substitue aux comptes administratifs et comptes de gestion,

Considérant que le conseil communautaire doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes pour l'exercice 2024,

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement						
Chapitre	Libellé	CFU 2023	BP 2024	CFU 2024	Tx réalisation	Reste à réaliser
Dépenses réelles		349 698,33	401 089,71	324 249,64	80,84	0,00
011	Charges à caractère général	192 928,41	225 200,00	172 650,65	76,67	
012	Charges de personnel					
014	Atténuation de produits					
65	Autres charges de gestion courante	93 238,44	97 000,00	97 000,00	100,00	
66	Charges financières	62 725,83	53 732,71	53 162,76	98,94	
67	Charges exceptionnelles	805,65	25 157,00	1 436,23	5,71	
68	Dotations aux provisions					
Dépenses d'ordre		180 215,28	954 489,61	179 523,48	18,81	
023	Virement à la section d'investissement		774 489,61		0,00	
042	Transfert entre sections	180 215,28	180 000,00	179 523,48	99,74	
043	Opération ordre intérieur section					
Total des dépenses de fonctionnement (B)-DRF+DOF		529 913,61	1 355 579,32	503 773,12	37,16	

Recettes de fonctionnement						
Chapitre	Libellé	CFU 2023	BP 2024	CFU 2024	Tx réalisation	Reste à réaliser
Recettes réelles		822 325,66	641 458,71	727 791,65	113,46	0,00
013	Atténuations de charges	30 461,45	71 076,71	71 076,71	100,00	
70	Produits des services	11 803,45	8 300,00	9 668,09	44,19	
73	Impôts et taxes					
74	Dotations, subventions et participations					
75	Autres produits de gestion courante	780 060,76	562 082,00	650 817,20	115,79	
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels			2 229,65		
78	Reprises sur provisions					
Recettes d'ordre		15 116,00	15 116,00	15 116,00	100,00	
042	OG de transfert entre sections	15 116,00	15 116,00	15 116,00	100,00	
043	Opération ordre intérieur section					
Total des recettes de fonctionnement (A)-RRF+ROF		837 441,66	656 574,71	742 907,65		0,00

Résultat de fonctionnement sur N (A-B)	239 134,53
+ Résultat reporté N-1	699 004,61
Total résultat de fonctionnement	938 139,14

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement						
Chapitre	Libellé	CFU 2023	BP 2024	CFU 2024	Tx réalisation	Reste à réaliser
Dépenses réelles		348 200,88	1 250 067,57	309 513,77	24,76	845 828,70
10	Dotations, fonds divers					
13	Subventions d'invst					
16	Emprunts et dettes assimilées	283 933,22	227 900,00	225 623,76	99,00	2 276,24
165	Dépôts et cautionnement versés					
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipements					
21	Immobilisations corporelles	43 301,80	87 227,57	19 105,69	21,90	43 396,78
23	Immobilisations en cours	20 965,86	934 940,00	64 784,32	6,93	800 155,68
26	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières					
45	Opérations pour compte de tiers					
Dépenses d'ordre		15 116,00	15 116,00	15 116,00	100,00	
040	Transfert entre sections	15 116,00	15 116,00	15 116,00	100,00	
041	Opérations patrimoniales					
Total des dépenses d'investissement (D)-DRI+DOI		363 316,88	1 265 183,57	324 629,77		845 828,70

Recettes d'investissement						
Chapitre	Libellé	CFU 2023	BP 2024	CFU 2024	Tx réalisation	Reste à réaliser
Recettes réelles		392 294,00	311 772,89	165 764,09	53,17	146 008,80
10	Dotations, fonds divers	341 380,32				
13	Subventions d'invst	46 985,43	311 772,89	165 764,09	53,17	146 008,80
16	Emprunts et dettes ass					
165	Dépôts et cautionnement reçus	3 928,25				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'invst					
21	Immobilisations corporelles					
23	Immobilisations en cours					
26	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières					
45	Opérations pour compte de tiers					
Recettes d'ordre		180 215,28	954 489,61	179 523,48	18,81	
021	Virement de la section d'investissement		774 489,61		0,00	
040	Transfert entre sections	180 215,28	180 000,00	179 523,48	99,74	
041	Opérations patrimoniales					
Total des recettes d'investissement (E)-RRI+ROI		572 509,28	1 266 262,50	345 287,57		146 008,80

Résultat d'investissement sur N (C-D)	20 657,80
+ Résultat reporté N-1	161 948,90
Total résultat d'investissement	182 606,70

Monsieur David NICOLAS, président a quitté la salle et n'a pas pris part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 79, Contre : 0, Abstention : 16) :

- **ADOpte** le Compte Financier Unique ci-joint, retraçant l'exécution du budget annexe ATELIERS RELAIS de la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie.
- **NOTIFIE** la présente délibération à monsieur le Préfet de la Manche ainsi qu'à Monsieur le Trésorier du Service de Gestion Comptable d'Avranches.

c) Budget annexe Complexe équin

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.1612-13, relatifs au vote du compte administratif,

Vu le compte financier unique pour l'exercice 2024 du budget annexe COMPLEXE EQUIN de la communauté d'agglomération,

Vu l'avis favorable de la commission ressources en date du 17 juin 2025,

Considérant que le compte financier unique se substitue aux comptes administratifs et comptes de gestion,

Considérant que le conseil communautaire doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes pour l'exercice 2024,

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement						
Chapitre	Libellé	CFU 2023	BP 2024	CFU 2024	Tx réalisation	reste à réaliser
Dépenses réelles		16 086,32	30 925,32	25 539,21	82,58	0,00
011	Charges à caractère général	8 511,82	10 500,00	5 113,89	48,70	
012	Charges de personnel					
014	Atténuation de produits					
65	Autres charges de gestion courante					
66	Charges financières	7 514,50	6 158,50	6 158,50	100,00	
67	Charges exceptionnelles		14 266,82	14 266,82	100,00	
68	Dotations aux provisions	60,00				
Dépenses d'ordre		171 777,55	66 337,42	2 762,00		4,16
023	Virement à la section d'investissement		57 955,42			0,00
042	Transfert entre sections	171 777,55	8 382,00	2 762,00		32,95
043	Opération ordre intérieur section					
Total des dépenses de fonctionnement (B)-DRF+DOF		187 863,87	97 262,74	28 301,21	29,10	

Recettes de fonctionnement						
Chapitre	Libellé	CFU 2023	BP 2024	CFU 2024	Tx réalisation	reste à réaliser
Recettes réelles		123 164,56	88 347,50	52 562,89	59,50	0,00
013	Atténuations de charges					
70	Produits des services			556,35		
73	Impôts et taxes					
74	Dotations, subventions et participations					
75	Autres produits de gestion courante	28 164,56	88 347,50	51 414,54	58,20	
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	95 000,00		592,00		
78	Reprises sur provisions					
Recettes d'ordre		73 614,55	0,00	0,00		
042	OO de transfert entre sections	73 614,55				
043	Opération ordre intérieur section					
Total des recettes de fonctionnement (A)-RRF+ROF		196 779,11	88 347,50	52 562,89		0,00

Résultat de fonctionnement sur N (A-B)		24 261,68
+ Résultat reporté N-1		8 915,24
Total résultat de fonctionnement		33 176,92

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement						
Chapitre	Libellé	CFU 2023	BP 2024	CFU 2024	Tx réalisation	reste à réaliser
Dépenses réelles		79 143,14	110 000,00	66 399,82	60,36	22 323,80
10	Dotations, fonds divers					
13	Subventions d'invest					
16	Emprunts et dettes assimilées	40 000,00	40 000,00	40 000,00	100,00	
165	Dépôts et cautionnement versés					
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipements					
21	Immobilisations corporelles		70 000,00	26 399,82	37,71	22 323,80
23	Immobilisations en cours	39 143,14				
26	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières					
45	Opérations pour compte de tiers					
Dépenses d'ordre		73 614,55	0,00	0,00		
040	Transfert entre sections	73 614,55				
041	Opérations patrimoniales					
Total des dépenses d'investissement (D)-DRI+DOI		152 757,69	110 000,00	66 399,82		22 323,80

Recettes d'investissement						
Chapitre	Libellé	CFU 2023	BP 2024	CFU 2024	Tx réalisation	reste à réaliser
Recettes réelles		44 125,10	23 743,75	25 641,95	107,99	0,00
10	Dotations, fonds divers	44 125,10				
13	Subventions d'invest		0,00	25 641,95		
16	Emprunts et dettes ass		23 743,75			0,00
165	Dépôts et cautionnement reçus					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'invest					
21	Immobilisations corporelles					
23	Immobilisations en cours					
26	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières					
Recettes d'ordre		171 777,55	66 337,42	2 762,00		4,16
021	Virement de la section d'investissement	171 777,55	57 955,42			0,00
040	Transfert entre sections		8 382,00	2 762,00		32,95
041	Opérations patrimoniales					
Total des recettes d'investissement (E)-RRI+ROI		215 902,65	90 081,17	28 403,95		0,00

Résultat d'investissement sur N (C-D)		- 37 995,87
+ Résultat reporté N-1		19 918,83
Total résultat d'investissement		- 18 077,04

Monsieur David NICOLAS, président a quitté la salle et n'a pas pris part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 74, Contre : 0, Abstention : 21) :

- **ADOpte** le Compte Financier Unique, ci-joint, retraçant l'exécution du budget annexe COMPLEXE EQUIN de la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie,
- **NOTIFIE** la présente délibération à monsieur le Préfet de la Manche ainsi qu'à Monsieur le Trésorier du Service de Gestion Comptable d'Avranches.

d) Budget annexe GEMAPI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.1612-13, relatifs au vote du compte administratif,

Vu le compte financier unique pour l'exercice 2024 du budget annexe GEMAPI de la communauté d'agglomération,

Vu l'avis favorable de la commission ressources en date du 17 juin 2025,

Considérant que le compte financier unique se substitue aux comptes administratifs et comptes de gestion,

Considérant que le conseil communautaire doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes pour l'exercice 2024,

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement						Recettes de fonctionnement							
Chapitre	Libellé	CFU 2023	BP 2024	CFU 2024	Tx réalisation	Reste à réaliser	Chapitre	Libellé	CFU 2023	BP 2024	CFU 2024	Tx réalisation	Reste à réaliser
Dépenses réelles		838 197,34	1 149 636,25	808 250,64	70,31	0,00	Recettes réelles		1 247 632,78	1 407 355,02	851 306,35	60,49	0,00
D11	Charges à caractère général	197 968,55	342 611,00	105 269,78	30,73		D13	Atténuations de charges	13 444,00		19 934,11		
D12	Charges de personnel	535 419,93	671 925,00	579 737,32	86,28		70	Produits des services	7 299,61	42 232,00	2 788,00	6,60	
D14	Atténuation de produits	6 309,00	9 000,00	8 918,00	99,09		73	Impôts et taxes (sauf 731)	14 016,00	14 016,00	14 016,00	100,00	
D5	Autres charges de gestion courante	57 365,19	109 400,00	97 659,33	89,27		731	Fiscalité locale	472 944,00	520 727,00	493 459,00	94,76	
D6	Charges financières	41 134,67	16 690,25	16 646,21	99,74		74	Dotations, subventions et participations	739 890,70	830 380,02	318 794,99	38,39	
D7	Charges exceptionnelles						75	Autres produits de gestion courante	38,47		2 320,25		
D8	Dotations aux provisions						76	Produits financiers					
Dépenses d'ordre		15 127,94	569 864,52	11 344,92	1,99		77	Produits exceptionnels					
D23	Virement à la section d'investissement		557 851,52		0,00		78	Reprises sur provisions					
D42	Transfert entre sections	15 127,94	12 013,00	11 344,92	94,44		Recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00		
D43	Opération ordre intérieur section						D42	OO de transfert entre sections					
D43	Opération ordre intérieur section						D43	Opération ordre intérieur section					
Total des dépenses de fonctionnement (B)-DRF-DOF		853 325,28	1 719 490,77	819 595,56	47,67		Total des recettes de fonctionnement (A)-RRF-ROF	1 247 632,78	1 407 355,02	851 306,35			0,00

Résultat de fonctionnement sur N (A-B)	31 710,79
+ Résultat reporté N-1	312 135,75
Total résultat de fonctionnement	343 846,54

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement						Recettes d'investissement							
Chapitre	Libellé	CFU 2023	BP 2024	CFU 2024	Tx réalisation	Reste à réaliser	Chapitre	Libellé	CFU 2023	BP 2024	CFU 2024	Tx réalisation	Reste à réaliser
Dépenses réelles		1 097 993,5	3 420 008,29	1 101 910,16	32,22	1 522 772,21	Recettes réelles		481 023,56	3 889 750,62	2 122 445,57	54,57	1 356 006,00
D10	Dotations, fonds divers						D10	Dotations, fonds divers	118 319,52	879 173,81	768 227,65	87,38	
D13	Subventions d'invest						D13	Subventions d'invest	111 242,66	267 288,00	159 082,52	59,52	36 900,00
D16	Emprunts et dettes assimilées	60 200,27	62 970,00	62 963,46	99,99		D16	Emprunts et dettes ass					
D165	Dépôts et cautionnement versés						D165	Dépôts et cautionnement reçus					
D20	Immobilisations incorporelles	24 844,68	612 898,20	57 937,17	9,45	553 442,76	D20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
D204	Subventions d'équipements		473 017,25		0,00		D204	Subventions d'invest					
D21	Immobilisations corporelles	139 160,62	283 115,17	21 639,55	7,64	143 739,58	D21	Immobilisations corporelles					
D23	Immobilisations en cours						D23	Immobilisations en cours					
D26	Participations et créances rattachées						D26	Participations et créances rattachées					
D27	Autres immobilisations financières						D27	Autres immobilisations financières					
D45	Opérations pour compte de tiers	873 787,93	1 988 007,67	959 369,98	48,26	825 589,87	D45	Opérations pour compte de tiers	251 461,38	2 743 288,81	1 195 135,40	43,57	1 319 106,00
Dépenses d'ordre		0,00	0,00	0,00			Recettes d'ordre		15 127,94	569 864,52	11 344,92	1,99	
D40	Transfert entre sections						D021	Virement de la section d'investissement		557 851,52		0,00	
D41	Opérations patrimoniales						D40	Transfert entre sections	15 127,94	12 013,00	11 344,92	94,44	
D41	Opérations patrimoniales						D41	Opérations patrimoniales					
Total des dépenses d'investissement (D)-DRF-DOF		1 097 993,50	3 420 008,29	1 101 910,16		1 522 772,21	Total des recettes d'investissement (D)-RRF-ROF	496 151,50	4 459 615,14	2 133 790,49		1 356 006,00	

Résultat d'investissement sur N (C-D)	1 031 880,33
+ Résultat reporté N-1	- 1 039 606,85
Total résultat d'investissement	- 7 726,52

Monsieur David NICOLAS, président a quitté la salle et n'a pas pris part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 80, Contre : 0, Abstention : 15) :

- **ADOpte** le Compte Financier Unique, ci-joint, retraçant l'exécution du budget annexe GEMAPI de la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie,
- **NOTIFIE** la présente délibération à monsieur le Préfet de la Manche ainsi qu'à Monsieur le Trésorier du Service de Gestion Comptable d'Avranches.

e) **Budget annexe Panneaux photovoltaïques**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.1612-13, relatifs au vote du compte administratif,

Vu le compte financier unique pour l'exercice 2024 du budget annexe PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES de la communauté d'agglomération,

Vu l'avis favorable de la commission ressources en date du 17 juin 2025,

Considérant que le compte financier unique se substitue aux comptes administratifs et comptes de gestion,

Considérant que le conseil communautaire doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes pour l'exercice 2024,

SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses d'exploitation						Recettes d'exploitation							
Chapitre	Libellé	CFU 2023	BP 2024	CFU 2024	Tx réalisation	Reste à réaliser	Chapitre	Libellé	CFU 2023	BP 2024	CFU 2024	Tx réalisation	Reste à réaliser
Dépenses réelles		2 428,80	4 332,00	2 265,71	52,30	0,00	Recettes réelles		3 730,34	7 100,00	9 845,75	51,10	0,00
011	Charges à caractère général	1 467,90	3 488,24	1 424,22	40,83		013	Atténuations de charges					
012	Charges de personnel						70	Produits des services	3 730,34	7 100,00	9 845,75	138,67	
014	Atténuation de produits						73	Impôts et taxes					
65	Autres charges de gestion courante						74	Dotations, subventions et participations					
66	Charges financières	960,90	843,76	841,49	99,73		75	Autres produits de gestion courante					
67	Charges exceptionnelles						76	Produits financiers					
68	Dotations aux provisions						77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur provisions												
Dépenses d'ordre		4 014,00	8 504,59	4 014,00	47,20		Recettes d'ordre		1 246,00	1 246,00	1 246,00	100,00	
023	Virement à la section d'investissement		4 490,59		0,00		042	OD de transfert entre sections	1 246,00	1 246,00	1 246,00	100,00	
042	Transfert entre sections	4 014,00	4 014,00	4 014,00	100,00								
043	Opération ordre intérieur section												
Total des dépenses d'exploitation (B)-DRF+DOF		6 442,80	12 836,59	6 279,71	48,92		Total des recettes d'exploitation (A)-RRF+ROF	4 976,34	8 346,00	11 091,75	132,90	0,00	
							Résultat d'exploitation sur N (A-B)				4 812,04		
							+ Résultat reporté N-1				4 490,59		
							Total résultat d'exploitation				9 302,63		

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement						Recettes d'investissement							
Chapitre	Libellé	CFU 2023	BP 2024	CFU 2024	Tx réalisation	Reste à réaliser	Chapitre	Libellé	CFU 2023	BP 2024	CFU 2024	Tx réalisation	Reste à réaliser
Dépenses réelles		4 725,64	9 780,00	6 495,35	66,41	0,00	Recettes réelles		215,27	4 479,05	1 957,64	43,71	0,00
10	Dotations, fonds divers						10	Dotations, fonds divers	215,27	1 957,64	1 957,64	100,00	
13	Subventions d'invst						13	Subventions d'invst					
16	Emprunts et dettes assimilées	4 725,64	4 780,00	4 775,35	99,90		16	Emprunts et dettes ass		2 521,41		0,00	
165	Dépôts et cautionnement versés						165	Dépôts et cautionnement reçus					
20	Immobilisations incorporelles						20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipements						204	Subventions d'invst					
21	Immobilisations corporelles		5 000,00	1 720,00	34,40		21	Immobilisations corporelles					
23	Immobilisations en cours						23	Immobilisations en cours					
26	Participations et créances rattachées						26	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières						27	Autres immobilisations financières					
45	Opérations pour compte de tiers						45	Opérations pour compte de tiers					
Dépenses d'ordre		1 246,00	1 246,00	1 246,00	100,00		Recettes d'ordre		4 014,00	8 504,59	4 014,00	47,20	
040	Transfert entre sections	1 246,00	1 246,00	1 246,00	100,00		021	Virement de la section d'exploitation		4 490,59		0,00	
041	Opérations patrimoniales						040	Transfert entre sections	4 014,00	4 014,00	4 014,00	100,00	
							041	Opérations patrimoniales					
Total des dépenses d'investissement (D)-DRI+DOI		5 971,64	11 026,00	7 741,35	70,23	0,00	Total des recettes d'investissement (E)-RRI+ROI	4 229,27	12 983,64	5 971,64	45,99	0,00	
							Résultat d'investissement sur N (C-D)				- 1 769,71		
							+ Résultat reporté N-1				- 1 957,64		
							Total résultat d'investissement				- 3 727,35		

Monsieur David NICOLAS, président a quitté la salle et n'a pas pris part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 78, Contre : 0, Abstention : 17) :

- ADOPTE le Compte Financier Unique ci-joint, retraçant l'exécution du budget annexe PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES de la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie,
- NOTIFIE la présente délibération à monsieur le Préfet de la Manche ainsi qu'à Monsieur le Trésorier du Service de Gestion Comptable d'Avranches.

f) Budget annexe SPAC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.1612-13, relatifs au vote du compte administratif,

Vu le compte financier unique pour l'exercice 2024 du budget annexe SPAC de la communauté d'agglomération,

Vu l'avis favorable de la commission ressources en date du 17 juin 2025,

Considérant que le compte financier unique se substitue aux comptes administratifs et comptes de gestion,

Considérant que le conseil communautaire doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes pour l'exercice 2024,

SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses d'exploitation						Recettes d'exploitation							
Chapitre	Libellé	CFU 2023	BP 2024	CFU 2024	Tx réalisation	Reste à réaliser	Chapitre	Libellé	CFU 2023	BP 2024	CFU 2024	Tx réalisation	Reste à réaliser
Dépenses réelles							Recettes réelles						
		460 003,58	483 949,50	405 685,57	83,83	0,00			500 274,00	522 071,00	364 700,36	69,86	0,00
011	Charges de caractère général	265 661,65	256 900,00	182 975,90	71,22		013	Atténuations de charges	4 544,00	4 800,00	4 800,00	100,00	
012	Charges de personnel	188 699,84	208 999,50	208 999,50	100,00		70	Produits des services	495 727,93	517 250,00	359 629,40	69,53	
014	Atténuation de produits						73	Impôts et taxes					
65	Autres charges de gestion courante	4 120,37	9 550,00	8 218,63	86,06		74	Dotations, subventions et participations					
66	Charges financières						75	Autres produits de gestion courante	2,07	20,00	270,56	1 354,80	
67	Charges exceptionnelles	775,72	7 500,00	4 969,54	66,26		76	Produits financiers					
68	Dotations aux provisions	746,00	1 000,00	522,00	52,20		77	Produits exceptionnels			1,00	0,00	
Dépenses d'ordre							Recettes d'ordre						
023	Virement à la section d'investissement	176 889,08	39 321,50	6 418,53	16,32		042	OO de transfert entre sections	65 292,00	0,00	0,00		
042	Transfert entre sections	176 889,08	6 419,00	6 418,53	99,99		Total des recettes d'exploitation (A)=RRF+ROF						
043	Opération ordre intérieur section								565 566,00	522 071,00	364 700,36		0,00
Total des dépenses d'exploitation (B)=DRF+DOF							Résultat d'exploitation sur N (A-B)						
		636 892,66	523 271,00	412 104,10									- 47 403,74
							+ Résultat reporté N-1						
							Total résultat d'exploitation						
													60 685,42

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement						Recettes d'investissement							
Chapitre	Libellé	CFU 2023	BP 2024	CFU 2024	Tx réalisation	Reste à réaliser	Chapitre	Libellé	CFU 2023	BP 2024	CFU 2024	Tx réalisation	Reste à réaliser
Dépenses réelles							Recettes réelles						
		547 142,99	1 622 139,60	657 880,47	40,56	790 960,93			622 500,00	1 334 150,00	628 110,00	47,08	700 740,00
10	Dotations, fonds divers						10	Dotations, fonds divers					
13	Subventions d'invst						13	Subventions d'invst					
16	Emprunts et dettes assimilées						16	Emprunts et dettes ass					
165	Dépôts et cautionnement versés						165	Dépôts et cautionnement reçus					
20	Immobilisations incorporelles						20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipements						204	Subventions d'invst					
21	Immobilisations corporelles		40 687,78	9 346,65	22,97	3 320,53	21	Immobilisations corporelles					
23	Immobilisations en cours						23	Immobilisations en cours					
26	Participations et créances rattachées						26	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières						27	Autres immobilisations financières					
45	Opérations pour compte de tiers	547 142,99	1 581 451,82	648 538,82	41,01	787 640,40	45	Opérations pour compte de tiers	622 500,00	1 334 150,00	628 110,00	47,08	700 740,00
Dépenses d'ordre							Recettes d'ordre						
040	Transfert entre sections	65 292,00	0,00	0,00			021	Virement de la section d'investissement	176 889,08	39 321,50	6 418,53	16,32	
041	Opérations patrimoniales	65 292,00					040	Transfert entre sections	176 889,08	6 419,00	6 418,53	99,99	
Total des dépenses d'investissement (D)=DRF+DO							Total des recettes d'investissement (C)=RF+RC						
		612 434,99	1 622 139,60	657 880,47		790 960,93			799 389,08	1 373 471,50	634 528,53		700 740,00
							Résultat d'investissement sur N (C-D)						
							+ Résultat reporté N-1						
							Total résultat d'investissement						
													- 23 351,94
													422 903,66
													399 551,72

Monsieur David NICOLAS, président a quitté la salle et n'a pas pris part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 74, Contre : 0, Abstention : 21) :

- **ADOpte** le Compte Financier Unique ci-joint, retraçant l'exécution du budget annexe SPANC de la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie,
- **NOTIFIE** la présente délibération à monsieur le Préfet de la Manche ainsi qu'à Monsieur le Trésorier du Service de Gestion Comptable d'Avranches.

h) Budget annexe Village enchanté

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.1612-13, relatifs au vote du compte administratif,

Vu le compte financier unique pour l'exercice 2024 du budget annexe VILLAGE ENCHANTE de la communauté d'agglomération,

Vu l'avis favorable de la commission ressources en date du 17 juin 2025,

Considérant que le compte financier unique se substitue aux comptes administratifs et comptes de gestion ;

Considérant que le conseil communautaire doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes pour l'exercice 2024,

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	CFU 2023	BP 2024	CFU 2024	Tx réalisation
Dépenses réelles					
		17 792,64	6 400,00	5 991,94	93,62
011	Charges à caractère général	5 971,64	6 400,00	5 991,94	93,62
012	Charges de personnel				-
014	Atténuation de produits				-
65	Autres charges de gestion courante				-
66	Charges financières				-
67	Charges exceptionnelles				-
68	Dotations aux provisions	11 821,00			-
Dépenses d'ordre					
		8 471,00	8 471,00	8 471,00	100,00
042	Transfert entre sections	8 471,00	8 471,00	8 471,00	100,00
043	Opération ordre intérieur section				-
Total des dépenses de fonctionnement (B)=DRF+DOF		26 263,64	14 871,00	14 462,94	

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	CFU 2023	BP 2024	CFU 2024	Tx réalisation
Recettes réelles					
		13 628,00	14 871,00	13 578,00	91,31
013	Atténuations de charges				-
70	Produits des services	5 108,00	5 500,00	5 058,00	91,96
73	Impôts et taxes				-
74	Dotations, subventions et participations				-
75	Autres produits de gestion courante	8 520,00	9 371,00	8 520,00	90,92
76	Produits financiers				-
77	Produits exceptionnels				-
78	Reprises sur provisions				-
Recettes d'ordre					
		0,00	0,00	0,00	-
042	OO de transfert entre sections				-
040	Opération ordre transf entre section			8 471,00	-
Total des recettes de fonctionnement (A)=RRF+ROF		13 628,00	14 871,00	13 578,00	

Résultat de fonctionnement sur N (A-B)			-884,94
+ Résultat reporté N-1			85 009,07
Total résultat de fonctionnement			84 124,13

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	CFU 2023	BP 2024	CFU 2024	Tx réalisation	RAR
Dépenses réelles						
		0,00	0,00	0,00	-	0,00
10	Dotations, fonds divers				-	
13	Subventions d'invst				-	
16	Emprunts et dettes assimilées				-	
165	Dépôts et cautionnement versés				-	
20	Immobilisations incorporelles				-	
204	Subventions d'équipements				-	
21	Immobilisations corporelles				-	
23	Immobilisations en cours				-	
26	Participations et créances rattachées				-	
27	Autres immobilisations financières				-	
45	Opérations pour compte de tiers				-	
Dépenses d'ordre						
		0,00	0,00	0,00	-	
040	Transfert entre sections				-	
041	Opérations patrimoniales				-	
Total des dépenses d'investissement (D)=DRI+DOI		0,00	0,00	0,00		0,00

Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	CFU 2023	BP 2024	CFU 2024	Tx réalisation	RAR
Recettes réelles						
		0,00	0,00	0,00	-	0,00
10	Dotations, fonds divers				-	
13	Subventions d'invst				-	
16	Emprunts et dettes ass				-	
165	Dépôts et cautionnement reçus				-	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				-	
204	Subventions d'invst				-	
21	Immobilisations corporelles				-	
23	Immobilisations en cours				-	
26	Participations et créances rattachées				-	
27	Autres immobilisations financières				-	
45	Opérations pour compte de tiers				-	
Recettes d'ordre						
		8 471,00	8 471,00	8 471,00	100,00	
021	Virement de la section d'investissement				100,00	
040	Transfert entre sections	8 471,00	8 471,00	8 471,00	-	
041	Opérations patrimoniales				-	
Total des recettes d'investissement (C)=RRI+ROI		8 471,00	8 471,00	8 471,00		0,00

Résultat d'investissement sur N (C-D)			8 471,00
+ Résultat reporté N-1			42 355,00
Total résultat d'investissement			50 826,00

Monsieur David NICOLAS, président a quitté la salle et n'a pas pris part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 77, Contre : 0, Abstention : 18) :

- **ADOpte** le Compte Financier Unique ci-joint, retraçant l'exécution du budget annexe VILLAGE ENCHANTE de la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie,
- **NOTIFIE** la présente délibération à monsieur le Préfet de la Manche ainsi qu'à Monsieur le Trésorier du Service de Gestion Comptable d'Avranches.

i) **Budget annexe Zones d'activités**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.1612-13, relatifs au vote du compte administratif,

Vu le compte financier unique pour l'exercice 2024 du budget annexe ZONES ACTIVITES de la communauté d'agglomération,

Vu l'avis favorable de la commission ressources en date du 17 juin 2025,

Considérant que le compte financier unique se substitue aux comptes administratifs et comptes de gestion,

Considérant que le conseil communautaire doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes pour l'exercice 2024,

Monsieur David NICOLAS, président a quitté la salle et n'a pas pris part au vote.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement						
Chapitre	Libellé	CFU 2023	BP 2024	CFU 2024	Tx réalisation	Reste à réaliser
Dépenses réelles		665 451,02	896 731,47	350 369,22	39,07	0,00
011	Charges à caractère général	656 680,98	885 382,32	346 134,86	39,09	
012	Charges de personnel					
014	Atténuation de produits					
65	Autres charges de gestion courante					
66	Charges financières	8 770,04	11 349,15	4 234,36	37,31	
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations aux provisions					
Dépenses d'ordre		318 543,64	3 150 433,45	404 981,79	12,85	
023	Virement à la section d'investissement					
042	Transfert entre sections	311 429,28	3 141 306,62	399 694,28	12,72	
043	Opération ordre intérieur section	7 114,36	9 126,83	5 287,51	57,93	
Total des dépenses d'exploitation (B)=DRF+DOF		983 994,66	4 047 164,92	755 351,01	18,66	

Recettes de fonctionnement						
Chapitre	Libellé	CFU 2023	BP 2024	CFU 2024	Tx réalisation	Reste à réaliser
Recettes réelles		317 879,03	417 649,60	399 694,28	95,70	0,00
013	Atténuations de charges	41 596,30	97 968,00	97 968,08	100,00	
70	Produits des services	115 639,00	169 304,00	172 164,50	101,69	
73	Impôts et taxes					
74	Dotations, subventions et participations		148 377,60	87 242,51	58,80	
75	Autres produits de gestion courante	160 853,79	2 000,00	41 365,10	2 068,26	
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels			954,09		
78	Reprises sur provisions					
Recettes d'ordre		673 937,83	889 842,30	356 709,88	40,09	
042	OO de transfert entre sections	666 823,47	878 493,15	351 423,37	40,00	
043	Opération ordre intérieur section	7 114,36	11 349,15	5 287,51	46,59	
Total des recettes d'exploitation (A)=RRF+ROF		991 816,86	1 307 491,90	756 404,16		

Résultat de fonctionnement sur N (A-B)	1 053,15
--	----------

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement						
Chapitre	Libellé	CFU 2023	BP 2024	CFU 2024	Tx réalisation	Reste à réaliser
Dépenses réelles		92 452,39	65 511,00	65 371,41	99,79	0,00
10	Dotations, fonds divers					
13	Subventions d'invst					
16	Emprunts et dettes assimilées	92 452,39	65 511,00	65 371,41	99,79	
165	Dépôts et cautionnement versés					
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipements					
21	Immobilisations corporelles					
23	Immobilisations en cours					
26	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières					
45	Opérations pour compte de tiers					
Dépenses d'ordre		666 823,47	878 493,15	351 423,37	40,00	
040	Transfert entre sections	666 823,47	878 493,15	351 423,37	40,00	
041	Opérations patrimoniales					
Total des dépenses d'investissement (D)=DRH+DOH		759 275,86	944 004,15	416 794,78		0,00

Recettes d'investissement						
Chapitre	Libellé	CFU 2023	BP 2024	CFU 2024	Tx réalisation	Reste à réaliser
Recettes réelles		0,00	379 068,19	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers					
13	Subventions d'invst					
16	Emprunts et dettes ass		379 068,19		0,00	
165	Dépôts et cautionnement reçus					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'invst					
21	Immobilisations corporelles					
23	Immobilisations en cours					
26	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières					
45	Opérations pour compte de tiers					
Recettes d'ordre		311 429,28	3 141 306,62	399 694,28	12,72	
021	Virement de la section d'investissement					
040	Transfert entre sections	311 429,28	3 141 306,62	399 694,28	12,72	
041	Opérations patrimoniales					
Total des recettes d'investissement (C)=RRH+ROH		311 429,28	3 520 374,81	399 694,28		0,00

Résultat d'investissement sur N (C-D)	- 17 099,50
+ Résultat reporté N-1	- 2 576 370,66
Total résultat d'investissement	- 2 593 470,16

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 78, Contre : 0, Abstention : 17) :

- ADOPTE le Compte Financier Unique ci-joint, retraçant l'exécution du budget annexe ZONES ACTIVITES de la Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie,
- NOTIFIE la présente délibération à monsieur le Préfet de la Manche ainsi qu'à Monsieur le Trésorier du Service de Gestion Comptable d'Avranches.

j) Budget annexe Bâtiments industriels

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.1612-13, relatifs au vote du compte administratif,

Vu le compte financier unique pour l'exercice 2024 du budget BATIMENTS INDUSTRIELS de la communauté d'agglomération,

Vu l'avis favorable de la commission ressources en date du 17 juin 2025,

Considérant que le compte financier unique se substitue aux comptes administratifs et comptes de gestion,

Considérant que le conseil communautaire doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes pour l'exercice 2024,

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement						
Chapitre	Libellé	CFU 2023	BP 2024	CFU 2024	Tx réalisation	Reste à réaliser
Dépenses réelles		22 278,14	21 281,39	17 841,52	83,84	0,00
011	Charges à caractère général					
012	Charges de personnel					
014	Atténuation de produits					
65	Autres charges de gestion courante					
66	Charges financières	22 278,14	21 281,39	17 841,52	83,84	
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations aux provisions					
Dépenses d'ordre		82 430,00	194 111,92	5 024,55	2,59	
023	Virement à la section d'investissement		113 524,52		0,00	
042	Transfert entre sections	82 430,00	80 587,00	5 024,55	6,23	
043	Opération ordre intérieur section					
Total des dépenses de fonctionnement (B)=DRF+DOF		104 708,14	215 393,31	22 866,07	10,62	

Résultat de fonctionnement sur N (A-B)	- 22 681,07
+ Résultat reporté N-1	- 889,66
Total résultat de fonctionnement	- 23 570,73

Recettes de fonctionnement						
Chapitre	Libellé	CFU 2023	BP 2024	CFU 2024	Tx réalisation	Reste à réaliser
Recettes réelles		88 408,63	146 641,97	185,00	0,13	0,00
013	Atténuations de charges					
70	Produits des services					
73	Impôts et taxes					
74	Dotations, subventions et participations					
75	Autres produits de gestion courante	88 408,63	146 641,97		0,00	
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur provisions			185,00		
Recettes d'ordre		0,00	69 456,00	0,00	0,00	
042	OO de transfert entre sections		69 456,00		0,00	
043	Opération ordre intérieur section					
Total des recettes de fonctionnement (A)=RRF+ROF		88 408,63	216 097,97	185,00		0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'Investissement						Recettes d'Investissement							
Chapitre	Libellé	CFU 2023	BP 2024	CFU 2024	Tx réalisation	Reste à réaliser	Chapitre	Libellé	CFU 2023	BP 2024	CFU 2024	Tx réalisation	Reste à réaliser
Dépenses réelles		24 446,92	182 639,00	182 565,13	99,96	0,00	Recettes réelles		199 575,97	0,00	0,00	-	0,00
10	Dotations, fonds divers						10	Dotations, fonds divers					
13	Subventions d'invst						13	Subventions d'invst					
16	Emprunts et dettes assimilées	24 446,92	182 639,00	182 565,13	99,96		16	Emprunts et dettes ass					
165	Dépôts et cautionnement versés						165	Dépôts et cautionnement reçus					
20	Immobilisations incorporelles						20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipements						204	Subventions d'invst					
21	Immobilisations corporelles						21	Immobilisations corporelles					
23	Immobilisations en cours						23	Immobilisations en cours					
26	Participations et créances rattachées						26	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières						27	Autres immobilisations financières					
45	Opérations pour compte de tiers						45	Opérations pour compte de tiers					
Dépenses d'ordre		0,00	69 456,00	0,00	0,00		Recettes d'ordre		82 430,00	194 111,92	5 024,55	2,59	
040	Transfert entre sections		69 456,00		0,00		021	Virement de la section d'investissement			113 524,92		0,00
041	Opérations patrimoniales						040	Transfert entre sections	82 430,00	80 587,00	5 024,55		6,23
							041	Opérations patrimoniales					
Total des dépenses d'investissement (D)-DRI+DOI		24 446,92	252 095,00	182 565,13		0,00	Total des recettes d'investissement (R)-RRI+ROI		282 005,97	194 111,92	5 024,55		0,00

Résultat d'investissement sur N (C-D)		-177 540,58
+ Résultat reporté N-1		57 983,08
Total résultat d'investissement		-119 557,50

Monsieur David NICOLAS, président a quitté la salle et n'a pas pris part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 78, Contre : 0, Abstention : 17) :

- **ADOpte** le Compte Financier Unique ci-joint, retraçant l'exécution du budget BATIMENTS INDUSTRIELS de la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie,
- **NOTIFIE** la présente délibération à monsieur le Préfet de la Manche ainsi qu'à Monsieur le Trésorier du Service de Gestion Comptable d'Avranches.

Délibération n° 2025/06/26 - 90. Finances : affectation des résultats 2024 - budgets principal et annexes

Après l'exposé de M. le Président,

Après la présentation d'Axel MARTIN, Directeur général adjoint en charge des finances,

a) Budget Principal

Vu l'adoption du Compte Financier Unique 2024 du budget PRINCIPAL de la communauté d'agglomération Mont Saint Michel – Normandie lors de sa séance du 26 juin 2025 ;

Constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2023	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	455 265,50 €		-2438 251,25 €	4155 712,13 € 5775 158,54 €	1619 446,41 €	-363 539,34 €
FONCT	11444 729,75 €	1451957,31	3640 874,57 €			13633 647,01 €
	11 899 995,25	9 992 772,44	11 650 661,26			13 270 107,67

Considérant la reprise des résultats du budget bâtiment industriel suivants tel que définis au compte financier unique :

	RESULTAT CA 2023	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	57 983,08 €		-177 540,58 €	0,00 € 0,00 €	0,00 €	-119 557,50 €
FONCT	-889,66 €		-22 681,07 €			-23 570,73 €
	57 093,42 €	-889,66 €	-143 128,23 €			-143 128,23 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

Vu l'avis de la commission ressources en date du 17 juin 2025,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 79, Contre : 0, Abstention : 18) :

- **DECIDE** d'affecter ainsi qu'il suit les résultats de fonctionnement cumulés constatés au 31 décembre 2024 :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	13610 076,28 €
Report d'investissement (001)	
001 dépenses d'investissement	2102 543,25 €
001 recettes d'investissement	- €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	483 096,84 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	13126 979,44 €
Total affecté au c/ 1068 :	483 096,84 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	- €

b) Budget annexe Ateliers relais

Vu l'adoption du Compte Financier Unique 2024 du budget ATELIERS RELAIS de la communauté d'agglomération Mont Saint Michel – Normandie lors de sa séance du 26 juin 2025 ;

Constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2023	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DE RESULTAT
INVEST	161 948,90 €		20 657,80 €	845 828,70 € 146 008,80 €	-699 819,90 €	-517 213,20 €
FONCT	699 004,61 €		239 134,53 €			938 139,14 €
	860 953,51 €	699 004,61 €	1 120 745,84 €			420 925,94 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

Vu l'avis de la commission ressources en date du 17 juin 2025,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 83, Contre : 0, Abstention : 14) :

- **DECIDE** d'affecter ainsi qu'il suit les résultats de fonctionnement cumulés constatés au 31 décembre 2024 :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	938 139,14 €
Report d'investissement (001)	
001 dépenses d'investissement	- €
001 recettes d'investissement	182 606,70 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	517 213,20 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	420 925,94 €
Total affecté au c/ 1068 :	517 213,20 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	- €

c) Budget annexe Complexe équin

Vu l'adoption du Compte Financier Unique 2024 du budget COMPLEXE EQUIN de la communauté d'agglomération Mont Saint Michel – Normandie lors de sa séance du 26 juin 2025 ;

Constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2023	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	19 918,83 €		-37 995,87 €	22 323,80 €	-22 323,80 €	-40 400,84 €
FONCT	8 915,24 €		24 261,68 €			33 176,92 €
	28 834,07 €	8 915,24 €	15 099,88 €			-7 223,92 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

Vu l'avis de la commission ressources en date du 17 juin 2025,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 80, Contre : 0, Abstention : 17) :

- **DECIDE** d'affecter ainsi qu'il suit les résultats de fonctionnement cumulés constatés au 31 décembre 2024 :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	33 176,92 €
Report d'investissement (001)	
001 dépenses d'investissement	18 077,04 €
001 recettes d'investissement	- €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	33 176,92 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	- €
Total affecté au c/ 1068 :	33 176,92 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	- €

d) Budget annexe GEMAPI

Vu l'adoption du Compte Financier Unique 2024 du budget GEMAPI de la communauté d'agglomération Mont Saint Michel – Normandie lors de sa séance du 26 juin 2025 ;

Constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2023	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-1 039 606,85 €		1 031 880,33 €	1 522 772,21 € 1 356 006,00 €	-166 766,21 €	-174 492,73 €
FONCT	312 135,75 €		31 710,79 €			343 846,54 €
	-727 471,10 €	312 135,75 €	336 120,02 €			169 353,81 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

Vu l'avis de la commission ressources en date du 17 juin 2025,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 84, Contre : 0, Abstention : 13) :

- **DECIDE** d'affecter ainsi qu'il suit les résultats de fonctionnement cumulés constatés au 31 décembre 2024 :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	343 846,54 €
Report d'investissement (001)	
001 dépenses d'investissement	7 726,52 €
001 recettes d'investissement	- €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	174 492,73 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	169 353,81 €
Total affecté au c/ 1068 :	174 492,73 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	- €

e) **Budget annexe Panneaux photovoltaïques**

Vu l'adoption du Compte Financier Unique 2024 du budget PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES de la communauté d'agglomération Mont Saint Michel – Normandie lors de sa séance du 26 juin 2025 ;

Constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2023	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-1 957,64 €		-1 769,71 €	0,00 € 0,00 €	0,00 €	-3 727,35 €
EXPLOIT	4 490,59 €		4 812,04 €			9 302,63 €
	2 532,95 €	4 490,59 €	5 575,28 €			5 575,28 €

Considérant que seul le résultat de la section d'exploitation doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

Vu l'avis de la commission ressources en date du 17 juin 2025,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 82, Contre : 0, Abstention : 15) :

- DECIDE d'affecter ainsi qu'il suit les résultats de la section d'exploitation cumulés constatés au 31 décembre 2024 :

EXCEDENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	9 302,63 €
Report d'investissement (001)	
001 dépenses d'investissement	3 727,35 €
001 recettes d'investissement	- €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	3 727,35 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de la section d'exploitation (ligne 002)	5 575,28 €
Total affecté au c/ 1068 :	3 727,35 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de la section d'exploitation	- €

f) **Budget annexe SPAC**

Vu l'adoption du Compte Financier Unique 2024 du budget SPAC de la communauté d'agglomération Mont Saint Michel – Normandie lors de sa séance du 26 juin 2025 ;

Constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2023	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-3 588 704,10 €		4 959 593,61 €	2 304 106,13 € 2 704 081,16 €	399 975,03 €	1 770 864,54 €
EXPLOIT	0,00 €		1 850 121,81 €			1 850 121,81 €
	-3 588 704,10 €	0,00 €	3 221 011,32 €			3 620 986,35 €

Considérant que seul le résultat de la section d'exploitation doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

Vu l'avis de la commission ressources en date du 17 juin 2025,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 82, Contre : 0, Abstention : 15) :

- DECIDE d'affecter ainsi qu'il suit les résultats de la section d'exploitation cumulés constatés au 31 décembre 2024 :

EXCEDENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	1 850 121,81 €
Report d'investissement (001)	
001 dépenses d'investissement	- €
001 recettes d'investissement	1 370 889,51 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de la section d'exploitation (ligne 002)	1 850 121,81 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de la section d'exploitation	- €

g) Budget annexe SPANC

Vu l'adoption du Compte Financier Unique 2024 du budget SPANC de la communauté d'agglomération Mont Saint Michel – Normandie lors de sa séance du 26 juin 2025 ;

Constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2023	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	422 903,66 €		-23 351,94 €	790 960,93 € 700 740,00 €	-90 220,93 €	309 330,79 €
EXPLOIT	108 089,16 €		-47 403,74 €			60 685,42 €
	530 992,82 €	108 089,16 €	460 237,14 €			370 016,21 €

Considérant que seul le résultat de la section d'exploitation doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

Vu l'avis de la commission ressources en date du 17 juin 2025,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 80, Contre : 0, Abstention : 17) :

- **DECIDE** d'affecter ainsi qu'il suit les résultats de la section d'exploitation cumulés constatés au 31 décembre 2024 :

EXCEDENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	60 685,42 €
Report d'investissement (001)	
001 dépenses d'investissement	- €
001 recettes d'investissement	399 551,72 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de la section d'exploitation (ligne 002)	60 685,42 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	- €

h) Budget annexe Village enchanté

Vu l'adoption du Compte Financier Unique 2024 du budget VILLAGE ENCHANTE de la communauté d'agglomération Mont Saint Michel – Normandie lors de sa séance du 26 juin 2025 ;

Constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2023	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	42 355,00 €		8 471,00 €	0,00 € 0,00 €	0,00 €	50 826,00 €
FONCT	85 009,07 €		-884,94 €			84 124,13 €
	127 364,07 €	85 009,07 €	134 950,13 €			134 950,13 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

Vu l'avis de la commission ressources en date du 17 juin 2025,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 83, Contre : 0, Abstention : 14) :

- **DECIDE** d'affecter ainsi qu'il suit les résultats de fonctionnement cumulés constatés au 31 décembre 2024 :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	84 124,13 €
Report d'investissement (001)	
001 dépenses d'investissement	- €
001 recettes d'investissement	50 826,00 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	84 124,13 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	- €

i) Budget annexe Zones d'activités

Vu l'adoption du Compte Financier Unique 2024 du budget ZONES D'ACTIVITES de la communauté d'agglomération Mont Saint Michel – Normandie lors de sa séance du 26 juin 2025 ;

Constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2024	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-2 576 370,66 €		-17 099,50 €	0,00 € 0,00 €	0,00 €	-2 593 470,16 €
FONCT	2 739 673,02 €		1 053,15 €			2 740 726,17 €
	163 302,36 €	2 739 673,02 €	147 256,01 €			147 256,01 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

Vu l'avis de la commission ressources en date du 17 juin 2025,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 83, Contre : 0, Abstention : 14) :

- **DECIDE** d'affecter ainsi qu'il suit les résultats de fonctionnement cumulés constatés au 31 décembre 2024 :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	2 740 726,17 €
Report d'investissement (001)	
001 dépenses d'investissement	2 593 470,16 €
001 recettes d'investissement	- €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	2 740 726,17 €
Total affecté au c/ 1068 :	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	- €

j) **Budget annexe Bâtiments industriels**

Vu l'adoption du Compte Financier Unique 2024 du budget BÂTIMENTS INDUSTRIELS de la communauté d'agglomération Mont Saint- Michel – Normandie lors de sa séance du 26 juin 2025 ;

Constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2023	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	57 983,08 €		-177 540,58 €	0,00 € 0,00 €	0,00 €	-119 557,50 €
FONCT	-889,66 €		-22 681,07 €			-23 570,73 €
	57 093,42 €	-889,66 €	-143 128,23 €			-143 128,23 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

Vu l'avis de la commission ressources en date du 17 juin 2025,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 82, Contre : 0, Abstention : 15) :

- DECIDE d'affecter ainsi qu'il suit les résultats de fonctionnement cumulés constatés au 31 décembre 2024,
- PRECISE que ces résultats seront repris au budget supplémentaire 2025 du budget principal.

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	
Report d'investissement (001)	
001 dépenses d'investissement	119 557,50 €
001 recettes d'investissement	- €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation au déficit reporté de fonctionnement (ligne 001)	- €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	23 570,73 €

Délibération n° 2025/06/26 - 91. Finances : adoption des budgets supplémentaires - budgets principal et annexes

Après l'exposé de M. le Président,

Après la présentation d'Axel MARTIN, Directeur général adjoint en charge des finances,

a) **Budget Principal**

Considérant la présentation faite à l'assemblée délibérante du budget supplémentaire 2025 du budget principal,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité (Pour : 72, Contre : 6, Abstention : 19) :

- APPROUVE le budget supplémentaire 2025 comme suit :

• Budget PRINCIPAL M57

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement						
Chapitre	Libellé	BP 2024	CFU 2024	2025		BUDGET TOTAL
				BP VOTE	BS PROPOSE	
Dépenses réelles						
		68 410 434,34	62 866 106,18	64 886 520,09	7 489 095,46	72 375 615,55
011	Charges à caractère général	19 486 525,75	17 751 738,95	15 238 880,70	5 359 278,58	20 578 159,78
012	Charges de personnel	21 000 000,00	20 939 957,21	22 952 071,44	26 000,00	22 978 071,44
014	Atténuations de produits	12 270 696,00	12 370 696,00	11 097 337,00		12 097 337,00
65	Autres charges de gestion courante	14 981 977,99	11 884 504,87	18 851 117,28	2 122 816,88	15 978 934,16
66	Charges financières	598 773,60	598 750,57	493 764,17		493 764,17
67	Charges exceptionnelles	63 061,00	17 958,17	7 500,00	1 000,00	8 500,00
68	Dotations aux provisions	10 000,00	3 480,00	345 855,00		345 855,00
Dépenses d'ordre						
		12 723 926,38	4 661 586,03	3 745 430,00	7 602 430,99	11 347 860,98
023	Virement à la section d'investissement	8 216 346,38			7 602 430,99	7 602 430,98
042	Transfert entre sections	4 507 580,00	4 661 586,03	3 745 430,00		3 745 430,00
043	Opération ordre Intérieur section					0,00
002	Résultat reporté N-1					0,00
Total des dépenses de fonctionnement (BP)-DRF-DOF		81 134 360,72	67 527 692,21	68 631 950,09	15 091 526,44	83 723 476,53

Recettes de fonctionnement						
Chapitre	Libellé	BP 2024	CFU 2024	2025		BUDGET TOTAL
				BP VOTE	BS PROPOSE	
Recettes réelles						
		69 864 105,28	70 747 163,48	68 273 467,09	1 964 547,00	70 238 014,09
013	Atténuations de charges	922 000,00	742 528,08	630 000,00		630 000,00
70	Produits des services	4 854 275,71	4 279 992,60	4 485 743,00	540 990,00	5 026 733,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	17 869 380,00	16 892 742,11	16 812 708,00		17 041 409,00
731	Fiscalité locale	16 166 611,00	28 607 196,20	26 050 606,00		26 863 814,00
74	Dotations, subventions et participations	18 925 420,65	20 388 147,74	18 779 505,09	424 438,00	19 204 003,09
75	Autres produits de gestion courante	1 521 417,92	1 620 901,65	1 394 905,00	32 150,00	1 427 055,00
76	Produits financiers					0,00
77	Produits exceptionnels	5 000,00	215 684,19		5 000,00	5 000,00
78	Reprises sur provisions					0,00
Recettes d'ordre						
		10 351 255,44	421 403,50	358 483,00	13 126 979,44	13 485 462,44
042	OO de transfert entre sections	358 483,00	421 403,50	358 483,00		358 483,00
043	Opération ordre Intérieur section					0,00
002	Résultat reporté N-1	9 992 772,44				13 126 979,44
Total des recettes de fonctionnement (BP)-DRF-DOF		80 215 360,72	71 168 566,98	68 633 950,09	15 091 526,44	83 723 476,53

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement						
Chapitre	Libellé	BP 2024	CFU 2024	2025		BUDGET TOTAL
				BP VOTE	BS PROPOSE	
Dépenses réelles						
		21 940 088,95	19 486 674,81	19 220 641,07	13 024 423,65	26 245 065,76
10	Dotations, fonds divers					0,00
13	Subventions d'invest					0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 527 000,00	2 513 431,82	2 280 448,57		2 280 448,57
165	Dépôts et cautionnements versés					0,00
20	Immobilisations incorporelles	92 989,16	19 028,61	1 378 000,00	420,01	1 378 420,01
204	Subventions d'équipements	-18 236,00	35 484,00	547 201,00		547 201,00
21	Immobilisations corporelles	883 079,71	469 983,70	4 277 265,00	3 995 758,05	8 273 021,05
23	Immobilisations en cours	6 518,00	1 518,00	4 537 723,50	4 572 535,50	9 110 263,00
Total des opérations d'équipement						
		18 048 728,08	7 667 228,65			300 000,00
26	Participations et créances rattachées				300 000,00	300 000,00
27	Autres immobilisations financières					0,00
45	Opérations pour compte de tiers					0,00
RAR des dépenses d'investissement						
				4 155 712,15		4 155 712,15
Dépenses d'ordre						
		618 483,00	422 028,34	358 483,00	2 102 543,25	2 461 026,25
040	Transfert entre sections	358 483,00	421 403,40	358 483,00		358 483,00
041	Opérations patrimoniales	260 000,00	635,04			0,00
001	Résultat reporté N-1				2 102 543,25	2 102 543,25
Total des dépenses de fonctionnement (BP)-DRF-DOF						
		21 958 566,95	19 908 703,15	19 579 125,07	15 126 966,94	28 706 092,01

Recettes d'investissement						
Chapitre	Libellé	BP 2024	CFU 2024	2025		BUDGET TOTAL
				BP VOTE	BS PROPOSE	
Recettes réelles						
		8 319 375,07	3 808 240,89	9 833 695,07	7 524 535,96	17 358 231,03
10	Dotations, fonds divers	1 998 957,91	2 199 192,99	1 880 000,00	1 223 080,54	2 905 080,54
1068	Affectations du résultat				483 096,84	483 096,84
13	Subventions d'invest	4 546 652,60	1 431 765,94	267 535,00		267 535,00
138	Autres subv. invest. non transférables					0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 501 789,16	10 797,98	7 866 760,07	0,00	7 866 760,07
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					0,00
204	Subventions d'invest		1 967,95			0,00
21	Immobilisations corporelles	3 400,00	6 986,55	1 400,00		1 400,00
Recettes d'ordre						
		13 439 193,88	4 662 221,07	3 745 480,00	5 775 158,54	13 841 953,49
041	Virement de la section d'investissement	8 216 346,38			7 602 430,98	7 602 430,98
040	Transfert entre sections	4 507 580,00	4 661 586,08	3 745 430,00		3 745 430,00
041	Opérations patrimoniales	260 000,00	635,04			0,00
001	Résultat reporté N-1	455 265,50				0,00
Total des recettes de fonctionnement (BP)-DRF-DOF						
		21 958 566,95	8 470 461,96	13 579 125,07	15 301 694,50	28 706 092,01

b) Budget annexe Ateliers relais

Considérant la présentation faite à l'assemblée délibérante du budget supplémentaire 2025 du budget ATELIERS RELAIS, Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité (Pour : 79, Contre : 2, Abstention : 16) :

- APPROUVE le budget supplémentaire 2025 comme suit :

• Budget ATELIERS RELAIS M57

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement						
Chapitre	Libellé	BP 2024	CFU 2024	2025		BUDGET TOTAL
				BP VOTE	BS PROPOSE	
Dépenses réelles						
		401 089,71	324 240,64	461 957,00	793 879,40	1 255 836,40
011	Charges à caractère général	225 200,00	177 650,65	196 647,38	55 142,62	251 810,00
012	Charges de personnel					0,00
014	Atténuations de produits					0,00
65	Autres charges de gestion courante	97 000,00	97 000,00	131 200,00	122 682,81	253 882,81
66	Charges financières	53 732,71	53 162,76	48 544,62		48 544,62
67	Charges exceptionnelles	25 157,00	1 436,23	85 565,00	616 033,97	701 598,97
68	Dotations aux provisions					0,00
Dépenses d'ordre						
		954 489,61	379 523,48	193 605,00	35 632,00	229 238,00
023	Virement à la section d'investissement	774 489,61			35 632,00	50 748,00
042	Transfert entre sections	180 000,00	179 513,48	178 490,00		178 490,00
043	Opération ordre Intérieur section					0,00
002	Résultat reporté N-1					0,00
Total des dépenses de fonctionnement (BP)-DRF-DOF		1 355 579,32	503 773,12	655 562,00	829 511,40	1 485 074,40

Recettes de fonctionnement						
Chapitre	Libellé	BP 2024	CFU 2024	2025		BUDGET TOTAL
				BP VOTE	BS PROPOSE	
Recettes réelles						
		641 458,71	727 791,65	640 447,00	408 585,46	1 049 032,46
013	Atténuations de charges	71 076,71	71 076,71			0,00
70	Produits des services	8 300,00	3 668,09	13 475,00		13 475,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)					0,00
731	Fiscalité locale					0,00
74	Dotations, subventions et participations					0,00
75	Autres produits de gestion courante	562 082,00	650 817,20	626 972,00	408 585,46	1 035 557,46
76	Produits financiers					0,00
77	Produits exceptionnels		2 229,65			0,00
78	Reprises sur provisions					0,00
Recettes d'ordre						
		714 120,61	15 116,00	15 116,00	420 925,94	436 041,94
042	OO de transfert entre sections	15 116,00	15 116,00	15 116,00		15 116,00
043	Opération ordre Intérieur section					0,00
002	Résultat reporté N-1	699 004,61				420 925,94
Total des recettes de fonctionnement (BP)-DRF-DOF		1 355 579,32	742 907,65	655 562,00	829 511,40	1 485 074,40

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Dépenses d'investissement		2025				
		BP 2024	CFU 2024	BP VOTE	BS PROPOSE	BUDGET TOTAL		
Dépenses réelles								
10	Dotations, fonds divers	1 250 067,57	309 513,77	461 341,00	785 478,70	1 246 819,70		
13	Subventions d'invst					0,00		
16	Emprunts et dettes assimilées	227 900,00	225 623,76	214 122,00		214 122,00		
165	Dépôts et cautionnement versés					0,00		
20	Immobilisations incorporelles					0,00		
204	Subventions d'équipements					0,00		
21	Immobilisations corporelles	87 227,57	19 105,69	77 219,00	9 650,00	86 869,00		
23	Immobilisations en cours	934 940,00	64 784,32	170 000,00	-70 000,00	100 000,00		
26	Participations et créances rattachées					0,00		
27	Autres immobilisations financières					0,00		
45	Opérations pour compte de tiers					0,00		
RAR des dépenses d'investissement				845 828,70		845 828,70		
Dépenses d'ordre								
D40	Transfert entre sections	15 116,00	15 116,00	15 116,00	0,00	15 116,00		
D41	Opérations patrimoniales					0,00		
001	Résultat reporté N-1					0,00		
Total des dépenses de fonctionnement (B)-DRF-DOF				1 265 183,57	324 629,77	476 457,00	785 478,70	1 261 935,70

Chapitre	Libellé	Recettes d'investissement		2025				
		BP 2024	CFU 2024	BP VOTE	BS PROPOSE	BUDGET TOTAL		
Recettes réelles								
10	Dotations, fonds divers	311 772,89	345 287,57	282 851,00	567 240,00	850 091,00		
13	Subventions d'invst				517 213,20	517 213,20		
16	Emprunts et dettes ass	311 772,89	165 764,09			0,00		
165	Dépôts et cautionnement reçus			282 851,00	-95 982,00	186 869,00		
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					0,00		
204	Subventions d'invst					0,00		
21	Immobilisations corporelles					0,00		
23	Immobilisations en cours					0,00		
26	Participations et créances rattachées					0,00		
27	Autres immobilisations financières					0,00		
45	Opérations pour compte de tiers					0,00		
RAR des recettes d'investissement					146 008,80	146 008,80		
Recettes d'ordre								
D21	Virement de la section d'investissement	1 116 438,51	179 523,48	193 606,00	218 238,70	411 844,70		
D40	Transfert entre sections	774 489,61		35 116,00	35 632,00	50 748,00		
D41	Opérations patrimoniales	180 000,00	178 490,00			178 490,00		
001	Résultat reporté N-1	161 948,90			182 606,70	182 606,70		
Total des recettes de fonctionnement (A)-RRF-ROF				1 428 211,40	345 287,57	476 457,00	785 478,70	1 261 935,70

c) Budget annexe Complexe équin

Considérant la présentation faite à l'assemblée délibérante du budget supplémentaire 2025 du budget COMPLEXE EQUIN,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité (Pour : 74, Contre : 2, Abstention : 22) :

- APPROUVE le budget supplémentaire 2025 comme suit :

- Budget COMPLEXE EQUIN M57

SECTION D'EXPLOITATION

Chapitre	Libellé	Dépenses de fonctionnement		2025				
		BP 2024	CFU 2024	BP VOTE	BS PROPOSE	BUDGET TOTAL		
Dépenses réelles								
D11	Charges à caractère général	30 935,32	25 539,21	16 302,50	2 500,00	18 802,50		
D12	Charges de personnel	10 500,00	5 113,89	11 500,00	2 500,00	14 000,00		
D14	Atténuation de produits					0,00		
65	Autres charges de gestion courante					0,00		
66	Charges financières	6 158,50	6 158,50	4 802,50		4 802,50		
67	Charges exceptionnelles	14 266,82	14 266,82			0,00		
68	Dotations aux provisions					0,00		
Dépenses d'ordre								
D23	Virement à la section d'investissement	66 337,42	2 762,00	29 897,50	17 326,42	47 223,92		
D42	Transfert entre sections	57 955,42		26 785,50	17 326,42	44 111,92		
D43	Opération ordre Intérieur section	8 382,00	2 762,00	3 112,00		3 112,00		
002	Résultat reporté N-1					0,00		
Total des dépenses de fonctionnement (B)-DRF-DOF				97 262,74	28 301,21	46 200,00	19 826,42	66 026,42

Chapitre	Libellé	Recettes de fonctionnement		2025				
		BP 2024	CFU 2024	BP VOTE	BS PROPOSE	BUDGET TOTAL		
Recettes réelles								
D13	Atténuations de charges	88 347,50	52 562,89	46 200,00	19 826,42	66 026,42		
70	Produits des services		556,35		130,00	130,00		
73	Impôts et taxes (sauf 731)					0,00		
731	Fiscalité locale					0,00		
74	Dotations, subventions et participations					0,00		
75	Autres produits de gestion courante	88 347,50	51 414,54	46 200,00	19 696,42	65 896,42		
76	Produits financiers					0,00		
77	Produits exceptionnels		592,00			0,00		
78	Reprises sur provisions					0,00		
Recettes d'ordre								
D42	OD de transfert entre sections	8 915,24	0,00	0,00	0,00	0,00		
D43	Opération ordre Intérieur section					0,00		
002	Résultat reporté N-1	8 915,24				0,00		
Total des recettes de fonctionnement (A)-RRF-ROF				97 262,74	52 562,89	46 200,00	19 826,42	66 026,42

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Dépenses d'investissement		2025				
		BP 2024	CFU 2024	BP VOTE	BS PROPOSE	BUDGET TOTAL		
Dépenses réelles								
10	Dotations, fonds divers	110 000,00	66 399,82	90 000,00	-27 876,20	62 123,80		
13	Subventions d'invst					0,00		
16	Emprunts et dettes assimilées	40 000,00	40 000,00	40 000,00		40 000,00		
165	Dépôts et cautionnement versés					0,00		
20	Immobilisations incorporelles					0,00		
204	Subventions d'équipements					0,00		
21	Immobilisations corporelles	70 000,00	26 399,82	50 000,00	-50 000,00	0,00		
23	Immobilisations en cours					0,00		
26	Participations et créances rattachées					0,00		
27	Autres immobilisations financières					0,00		
45	Opérations pour compte de tiers					0,00		
RAR des dépenses d'investissement					22 323,80	22 323,80		
Dépenses d'ordre								
D40	Transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	18 077,04	18 077,04		
D41	Opérations patrimoniales					0,00		
001	Résultat reporté N-1				18 077,04	18 077,04		
Total des dépenses de fonctionnement (B)-DRF-DOF				110 000,00	66 399,82	90 000,00	-9 599,16	80 400,84

Chapitre	Libellé	Recettes d'investissement		2025				
		BP 2024	CFU 2024	BP VOTE	BS PROPOSE	BUDGET TOTAL		
Recettes réelles								
10	Dotations, fonds divers	23 743,75	25 641,95	60 102,50	-26 925,58	33 176,92		
D08	Affectation du résultat				33 176,92	33 176,92		
13	Subventions d'invst					0,00		
16	Emprunts et dettes assimilées	23 743,75	25 641,95			0,00		
165	Dépôts et cautionnement reçus			60 102,50	-60 102,50	0,00		
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					0,00		
204	Subventions d'invst					0,00		
21	Immobilisations corporelles					0,00		
23	Immobilisations en cours					0,00		
26	Participations et créances rattachées					0,00		
27	Autres immobilisations financières					0,00		
45	Opérations pour compte de tiers					0,00		
RAR des recettes d'investissement					17 326,42	17 326,42		
Recettes d'ordre								
D21	Virement de la section d'investissement	86 256,25	2 762,00	29 897,50	17 326,42	47 223,92		
D40	Transfert entre sections	57 955,42		26 785,50	17 326,42	44 111,92		
D41	Opérations patrimoniales	8 382,00	2 762,00	3 112,00		3 112,00		
001	Résultat reporté N-1	19 918,83				0,00		
Total des recettes de fonctionnement (A)-RRF-ROF				110 000,00	28 403,95	90 000,00	-9 599,16	80 400,84

d) Budget annexe GEMAPI

Considérant la présentation faite à l'assemblée délibérante du budget supplémentaire 2025 du budget GEMAPI,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité (Pour : 78, Contre : 2, Abstention : 18) :

- APPROUVE le budget supplémentaire 2025 comme suit :

• Budget GEMAPI M57

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement					
Chapitre	Libellé	BP 2024	CFU 2024	2025	
				BP VOTE	BS PROPOSEE
Dépenses réelles					
		1 149 826,23	838 197,84	1 128 573,43	873 808,81
011	Charges à caractère général	342 611,00	197 968,55	333 015,73	354 308,81
012	Charges de personnel	671 935,00	535 419,93	664 996,41	-26 000,00
014	Atténuation de produits	9 000,00	6 309,00	9 000,00	1 500,00
65	Autres charges de gestion courante	109 400,00	57 365,19	107 900,00	407 900,00
66	Charges financières	16 090,23	41 134,67	13 661,29	46 000,00
67	Charges exceptionnelles				
68	Dotations aux provisions				
Dépenses d'ordre					
023	Virement à la section d'investissement	569 864,32	19 127,94	11 580,00	0,00
042	Transfert entre sections	557 851,53			
043	Opération ordre intérieur section	12 013,00	15 127,94	11 580,00	
002	Résultat reporté N-1				
Total des dépenses de fonctionnement (B)=DRF+DOF		1 719 490,77	858 825,28	1 840 153,43	873 808,81

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	BP 2024	CFU 2024	2025	
				BP VOTE	BS PROPOSEE
Recettes réelles					
		1 407 853,02	1 287 832,78	1 140 333,43	206 455,00
013	Atténuations de charges		13 344,00	0,00	0,00
70	Produits des services	42 232,00	7 299,61	10 360,00	10 360,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	14 016,00	14 016,00	14 016,00	14 016,00
731	Fiscalité locale	320 727,00	471 944,00	517 950,00	317 990,00
74	Dotations, subventions et participations	830 380,02	739 890,70	597 827,43	206 455,00
75	Autres produits de gestion courante		36,47		0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
78	Reprises sur provisions				0,00
Recettes d'ordre					
042	OO de transfert entre sections				0,00
043	Opération ordre intérieur section				0,00
002	Résultat reporté N-1				109 363,81
Total des recettes de fonctionnement (A)=BRF+ROF		1 407 853,02	1 287 832,78	1 140 333,43	315 818,81

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement					
Chapitre	Libellé	BP 2024	CFU 2024	2025	
				BP VOTE	BS PROPOSEE
Dépenses réelles					
		1 420 008,19	1 101 910,16	2 831 194,00	1 647 695,91
10	Dotations, fonds divers				0,00
13	Subventions d'invst				0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	62 970,00	62 963,16	65 900,00	63 900,00
165	Dépôts et cautionnements versés				0,00
20	Immobilisations incorporelles	612 898,20	57 937,17	489 851,00	104 500,00
204	Subventions d'équipements	419 032,23			0,00
21	Immobilisations corporelles	289 115,17	21 639,55	117 400,00	117 400,00
23	Immobilisations en cours				0,00
26	Participations et créances rattachées				0,00
27	Autres immobilisations financières				0,00
45	Opérations pour compte de tiers	1 988 007,67	959 369,98	1 660 000,00	20 423,70
RAR des dépenses d'investissement				1 522 772,21	1 522 772,21
Dépenses d'ordre					
040	Transfert entre sections	1 039 606,85	0,00	0,00	7 726,32
041	Opérations patrimoniales				0,00
001	Résultat reporté N-1	1 039 606,85		7 726,32	7 726,32
Total des dépenses de fonctionnement (B)=DRF+DOF		4 439 615,14	1 301 910,16	2 831 194,00	1 653 422,43

Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	BP 2024	CFU 2024	2025	
				BP VOTE	BS PROPOSEE
Recettes réelles					
		8 889 730,82	2 122 463,57	2 821 614,00	1 933 893,94
10	Dotations, fonds divers	114 522,40	768 127,65	156 708,71	156 708,71
1068	Affectation du résultat	764 651,81			174 492,73
13	Subventions d'invst	267 289,00	359 082,52	85 439,00	595 863,50
16	Emprunts et dettes assimilées			419 466,29	-119 466,29
165	Dépôts et cautionnements reçus				0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				0,00
204	Subventions d'invst				0,00
21	Immobilisations corporelles				0,00
23	Immobilisations en cours				0,00
26	Participations et créances rattachées				0,00
27	Autres immobilisations financières				0,00
45	Opérations pour compte de tiers	2 743 288,81	1 195 135,40	1 660 000,00	278 500,00
RAR des recettes d'investissement				1 356 006,00	1 156 006,00
Recettes d'ordre					
040	Virement de la section d'investissement	569 864,32	11 844,92	11 580,00	0,00
040	Transfert entre sections	12 013,00	11 354,92	11 580,00	11 580,00
041	Opérations patrimoniales				0,00
001	Résultat reporté N-1				0,00
Total des recettes de fonctionnement (A)=BRF+ROF		4 439 615,14	2 123 790,45	2 831 194,00	1 925 293,94

e) Budget annexe Panneaux photovoltaïques

Considérant la présentation faite à l'assemblée délibérante du budget supplémentaire 2025 du budget PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité (Pour : 80, Contre : 2, Abstention : 16) :

- APPROUVE le budget supplémentaire 2025 comme suit :

• Budget PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES M4

SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses d'exploitation					
Chapitre	Libellé	BP 2024	CFU 2024	2025	
				BP VOTE	BS PROPOSEE
Dépenses réelles					
		4 382,00	2 265,71	1 361,00	3 011,69
011	Charges à caractère général	3 488,24	1 424,22	638,31	3 011,69
012	Charges de personnel				0,00
014	Atténuation de produits				0,00
65	Autres charges de gestion courante				0,00
66	Charges financières	843,76	841,49	722,69	722,69
67	Charges exceptionnelles				0,00
68	Dotations aux provisions				0,00
Dépenses d'ordre					
023	Virement à la section d'investissement	4 014,00	4 014,00	6 146,00	2 563,59
042	Transfert entre sections	4 014,00	4 014,00	4 186,00	4 186,00
043	Opération ordre intérieur section				0,00
002	Résultat reporté N-1				0,00
Total des dépenses de fonctionnement (B)=DRF+DOF		8 346,00	6 479,71	7 507,00	5 575,28

Recettes d'exploitation					
Chapitre	Libellé	BP 2024	CFU 2024	2025	
				BP VOTE	BS PROPOSEE
Recettes réelles					
		7 100,00	9 845,73	6 261,00	0,00
013	Atténuations de charges				0,00
70	Produits des services	7 100,00	9 845,73	6 261,00	6 261,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)				0,00
731	Fiscalité locale				0,00
74	Dotations, subventions et participations				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
78	Reprises sur provisions				0,00
Recettes d'ordre					
042	OO de transfert entre sections	1 246,00	1 246,00	1 246,00	5 575,28
043	Opération ordre intérieur section	1 246,00	1 246,00	1 246,00	1 246,00
002	Résultat reporté N-1				5 575,28
Total des recettes de fonctionnement (A)=BRF+ROF		8 346,00	11 091,73	7 507,00	9 575,28

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement						Recettes d'investissement							
Chapitre	Libellé	BP 2024	CFU 2024	2025			Chapitre	Libellé	BP 2024	CFU 2024	2025		
				BP VOTE	BS PROPOSE	BUDGET TOTAL					BP VOTE	BS PROPOSE	BUDGET TOTAL
Dépenses réelles		9 780,00	6 495,35	4 900,00	6 500,00	11 400,00	Recettes réelles		7 012,00	5 971,64	0,00	7 663,76	7 663,76
10	Dotations, fonds divers					0,00	10	Dotations, fonds divers					0,00
13	Subventions d'invst					0,00	1068	Affectation du résultat	1 957,64			3 727,35	3 727,35
16	Emprunts et dettes assimilées	4 780,00	4 775,35	4 900,00		4 900,00	13	Subventions d'invst				3 936,41	3 936,41
165	Dépôts et cautionnement versés					0,00	16	Emprunts et dettes ass	7 012,00		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles					0,00	165	Dépôts et cautionnement reçus					0,00
204	Subventions d'équipements					0,00	20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					0,00
21	Immobilisations corporelles	5 000,00	1 720,00		6 500,00	6 500,00	204	Subventions d'invst					0,00
23	Immobilisations en cours					0,00	21	Immobilisations corporelles					0,00
26	Participations et créances rattachées					0,00	23	Immobilisations en cours					0,00
27	Autres immobilisations financières					0,00	26	Participations et créances rattachées					0,00
45	Opérations pour compte de tiers					0,00	27	Autres immobilisations financières					0,00
RAR des dépenses d'investissement						0,00	45	Opérations pour compte de tiers					0,00
Dépenses d'ordre		1 246,00	1 246,00	1 246,00	3 727,35	4 973,35	Recettes d'ordre		4 014,00	4 014,00	6 146,00	2 563,59	8 709,59
040	Transfert entre sections	1 246,00	1 246,00	1 246,00		1 246,00	021	Virement de la section d'investissement			1 960,00	2 563,59	4 523,59
041	Opérations patrimoniales					0,00	040	Transfert entre sections	4 014,00	4 014,00	4 186,00		4 186,00
001	Résultat reporté N-1				3 727,35	3 727,35	041	Opérations patrimoniales					0,00
Total des dépenses de fonctionnement (B)=DRF+DOF		11 026,00	7 741,35	6 146,00	10 227,35	16 373,35	001	Résultat reporté N-1					0,00
							Total des recettes de fonctionnement (A)=RRF+ROF		11 026,00	5 971,64	6 146,00	10 227,35	16 373,35

f) Budget annexe SPAC

Considérant la présentation faite à l'assemblée délibérante du budget supplémentaire 2025 du budget SPAC,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité (Pour : 79, Contre : 2, Abstention : 17) :

- APPROUVE le budget supplémentaire 2025 comme suit :

- Budget SPAC M49

SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses d'exploitation						Recettes d'exploitation							
Chapitre	Libellé	BP 2024	CFU 2024	2025			Chapitre	Libellé	BP 2024	CFU 2024	2025		
				BP VOTE	BS PROPOSE	BUDGET TOTAL					BP VOTE	BS PROPOSE	BUDGET TOTAL
Dépenses réelles		3 059 564,49	2 538 785,54	3 035 784,20	112 829,00	3 148 613,20	Recettes réelles		5 505 420,00	5 903 189,37	6 056 160,00	20 577,00	6 076 737,00
011	Charges à caractère général	1 679 700,00	1 238 134,28	1 558 000,00	24 000,00	1 582 000,00	013	Atténuations de charges	14 160,00	13 859,94	14 160,00	1 100,00	15 260,00
012	Charges de personnel	683 999,40	677 435,98	809 480,98	3 500,00	812 980,98	70	Produits des services	5 395 000,00	5 634 229,42	6 022 000,00		6 022 000,00
014	Atténuations de produits	200 000,00	161 678,00	200 000,00		200 000,00	73	Impôts et taxes (sauf 731)					0,00
65	Autres charges de gestion courante	32 500,00	32 168,29	33 000,00	15 329,00	48 329,00	731	Fiscalité locale					0,00
66	Charges financières	407 365,09	407 365,09	400 303,21		400 303,21	74	Dotations, subventions et participat	75 000,00	56 156,86		18 152,00	18 152,00
67	Charges exceptionnelles	51 000,00	41 953,90	20 000,00	70 000,00	90 000,00	75	Autres produits de gestion courante	20 260,00	18 962,61	20 000,00		20 000,00
68	Dotations aux provisions	5 000,00		5 000,00		5 000,00	76	Produits financiers					0,00
Dépenses d'ordre		3 817 855,51	2 866 282,02	4 392 375,80	1 757 869,81	6 150 245,61	77	Reprises sur provisions	1 000,00	179 980,54		1 325,00	1 325,00
023	Virement à la section d'investissement	781 975,51		1 438 165,80	1 757 869,81	3 196 035,61	78	Reprises sur provisions					0,00
042	Transfert entre sections	3 035 880,00	2 866 282,02	2 954 210,00		2 954 210,00	Recettes d'ordre		1 372 000,00	1 372 000,00	1 372 000,00	1 850 121,81	3 222 121,81
043	Opération ordre intérieur section					0,00	042	OO de transfert entre sections	1 372 000,00	1 372 000,00	1 372 000,00		1 372 000,00
002	Résultat reporté N-1					0,00	043	Opération ordre intérieur section					0,00
des dépenses de fonctionnement (B)=DRF		6 877 420,00	5 425 067,56	7 428 160,00	1 870 698,81	9 298 858,81	002	Résultat reporté N-1				1 850 121,81	1 850 121,81
							des recettes de fonctionnement (A)=RRF		6 877 420,00	7 275 189,37	7 428 160,00	1 870 698,81	9 298 858,81

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement						Recettes d'investissement							
Chapitre	Libellé	BP 2024	CFU 2024	2025			Chapitre	Libellé	BP 2024	CFU 2024	2025		
				BP VOTE	BS PROPOSE	BUDGET TOTAL					BP VOTE	BS PROPOSE	BUDGET TOTAL
Dépenses réelles		16 647 568,01	5 721 120,72	9 699 170,00	2 304 106,13	12 003 276,13	Recettes réelles		17 790 416,60	9 186 432,31	6 678 794,20	-824 653,19	5 854 141,01
10	Dotations, fonds divers	706 416,67	151 733,68			0,00	10	Dotations, fonds divers	4 137 730,35				0,00
13	Subventions d'invst					0,00	1068	Affectation du résultat	4 137 730,35				0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 041 448,00	1 027 882,07	1 023 100,00		1 023 100,00	13	Subventions d'invst	6 610 920,95	3 978 003,00		526 588,00	526 588,00
165	Dépôts et cautionnement versés					0,00	16	Emprunts et dettes assimilées	6 445 680,30	1 023 884,00	6 662 736,20	-4 055 322,35	2 607 413,85
20	Immobilisations incorporelles			1 235 000,00		1 235 000,00	165	Dépôts et cautionnement reçus					0,00
204	Subventions d'équipements					0,00	20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					0,00
21	Immobilisations corporelles	804 770,95	483 621,01	660 500,00		660 500,00	204	Subventions d'invst					0,00
23	Immobilisations en cours	13 602 636,90	3 995 524,72	6 731 000,00		6 731 000,00	21	Immobilisations corporelles					0,00
26	Participations et créances rattachées					0,00	23	Immobilisations en cours			16 058,00		16 058,00
27	Autres immobilisations financières					0,00	26	Participations et créances rattachées					0,00
45	Opérations pour compte de tiers	492 255,49	52 359,24	49 570,00		49 570,00	27	Autres immobilisations financières					0,00
RAR des dépenses d'investissement					2 304 106,13	2 304 106,13	45	Opérations pour compte de tiers	596 065,00	46 814,96			0,00
Dépenses d'ordre		5 010 704,10	1 419 471,16	1 372 000,00	0,00	1 372 000,00	Recettes d'ordre		3 867 855,51	2 913 751,18	4 392 375,80	3 128 759,32	7 521 135,12
040	Transfert entre sections	1 372 000,00	1 372 000,00	1 372 000,00		1 372 000,00	021	Virement de la section d'investiss	781 975,51	1 438 165,80	1 757 869,81		3 196 035,61
041	Opérations patrimoniales	50 000,00	47 471,16			0,00	040	Transfert entre sections	3 035 880,00	2 866 282,02	2 954 210,00		2 954 210,00
001	Résultat reporté N-1	3 588 704,10				0,00	041	Opérations patrimoniales	50 000,00	47 471,16			0,00
des dépenses de fonctionnement (B)=DRF		21 658 272,11	7 140 591,88	11 071 170,00	2 304 106,13	13 375 276,13	001	Résultat reporté N-1				1 370 889,51	1 370 889,51
							des recettes de fonctionnement (A)=RRF		21 658 272,11	12 100 185,49	11 071 170,00	2 304 106,13	13 375 276,13

g) Budget annexe SPANC

Considérant la présentation faite à l'assemblée délibérante du budget supplémentaire 2025 du budget SPANC,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité (Pour : 77, Contre : 2, Abstention : 19) :

- **APPROUVE** le budget supplémentaire 2025 comme suit :

- **Budget SPANC M49**

SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses d'exploitation						
Chapitre	Libellé	BP 2024	CFU 2024	2025		BUDGET TOTAL
				BP VOTE	BS PROPOSE	
Dépenses réelles						
011	Charges à caractère général	488 849,30	873 886,36	824 623,00	61 483,42	886 106,42
012	Charges de personnel	256 900,00	382 633,17	167 850,00	2 050,00	169 900,00
014	Atténuation de produits					0,00
65	Autres charges de gestion courante	9 550,00	8 218,63	2 000,00		2 000,00
66	Charges financières					0,00
67	Charges exceptionnelles	7 500,00	4 969,34	3 500,00		8 900,00
68	Dotations aux provisions	1 000,00	522,00	0,00	30 000,00	30 000,00
Dépenses d'ordre						
023	Virement à la section d'investissement	89 321,30	6 418,33	3 260,00	0,00	3 260,00
042	Transfert entre sections	32 902,50		0,00		0,00
043	Opération ordre intérieur section	6 419,00	6 418,33	3 260,00		8 260,00
002	Résultat reporté N-1					0,00
Total des dépenses de fonctionnement (B)-DRF-DRF		823 271,00	877 804,63	827 881,00	61 483,42	889 364,42

Recettes d'exploitation						
Chapitre	Libellé	BP 2024	CFU 2024	2025		BUDGET TOTAL
				BP VOTE	BS PROPOSE	
Recettes réelles						
013	Atténuations de charges	4 800,00	4 800,00	327 881,00	800,00	828 481,00
70	Produits des services	517 250,00	339 629,40	327 860,00	800,00	828 669,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)					0,00
731	Fiscalité locale					0,00
74	Dotations, subventions et participations					0,00
75	Autres produits de gestion courante	20,00	270,06	20,00		290,06
76	Produits financiers					0,00
77	Produits exceptionnels	1,00		1,00		2,00
78	Rapports sur provisions					0,00
Recettes d'ordre						
042	OO de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	60 685,42	60 685,42
043	Opération ordre intérieur section					0,00
002	Résultat reporté N-1	108 089,16			60 685,42	168 774,58
Total des recettes de fonctionnement (A)-DRF-DRF		630 160,16	864 700,86	827 881,00	61 483,42	889 364,42

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement						
Chapitre	Libellé	BP 2024	CFU 2024	2025		BUDGET TOTAL
				BP VOTE	BS PROPOSE	
Dépenses réelles						
10	Dotations, fonds divers					0,00
13	Subventions d'invst					0,00
16	Emprunts et dettes assimilées					0,00
165	Dépôts et cautionnement versés					0,00
20	Immobilisations incorporelles					0,00
204	Subventions d'équipements					0,00
21	Immobilisations corporelles	40 687,78	9 346,65	3 260,00	35 440,00	88 700,00
23	Immobilisations en cours					0,00
26	Participations et créances rattachées					0,00
27	Autres immobilisations financières					0,00
45	Opérations pour compte de tiers	1 581 451,82	648 533,82	1 520 000,00	218 293,40	1 738 293,40
RAR des dépenses d'investissement				790 960,83	790 960,83	
Dépenses d'ordre						
040	Transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales					0,00
001	Résultat reporté N-1					0,00
Total des dépenses de fonctionnement (B)-DRF-DRF		1 622 139,60	657 880,47	1 523 260,00	1 044 692,31	2 567 952,33

Recettes d'investissement						
Chapitre	Libellé	BP 2024	CFU 2024	2025		BUDGET TOTAL
				BP VOTE	BS PROPOSE	
Recettes réelles						
10	Dotations, fonds divers					0,00
1068	Affectation du résultat					0,00
19	Subventions d'invst					0,00
16	Emprunts et dettes ass					0,00
165	Dépôts et cautionnement reçus					0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					0,00
204	Subventions d'invst					0,00
21	Immobilisations corporelles					0,00
23	Immobilisations en cours					0,00
26	Participations et créances rattachées					0,00
27	Autres immobilisations financières					0,00
45	Opérations pour compte de tiers	1 534 150,00	428 110,00	1 520 000,00	300,00	1 520 300,00
RAR des recettes d'investissement				700 740,00	700 740,00	
Recettes d'ordre						
021	Virement de la section d'investissement	32 902,50		0,00		32 902,50
040	Transfert entre sections	6 419,00	6 418,33	3 260,00		9 697,33
041	Opérations patrimoniales					0,00
001	Résultat reporté N-1					399 551,72
Total des recettes de fonctionnement (A)-DRF-DRF		1 373 471,50	634 528,53	1 523 260,00	1 100 591,72	2 623 851,72

h) Budget annexe Village enchanté

Considérant la présentation faite à l'assemblée délibérante du budget supplémentaire 2025 du budget VILLAGE ENCHANTE,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité (Pour : 80, Contre : 2, Abstention : 16) :

- **APPROUVE** le budget supplémentaire 2025 comme suit :

- **Budget VILLAGE ENCHANTE M57**

SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses de fonctionnement						
Chapitre	Libellé	BP 2024	CFU 2024	2025		BUDGET TOTAL
				BP VOTE	BS PROPOSE	
Dépenses réelles						
011	Charges à caractère général	6 400,00	5 991,94	5 249,00	951,00	6 200,00
012	Charges de personnel	6 400,00	5 991,94	5 249,00	951,00	6 200,00
014	Atténuation de produits					0,00
65	Autres charges de gestion courante					0,00
66	Charges financières					0,00
67	Charges exceptionnelles					0,00
68	Dotations aux provisions					0,00
Dépenses d'ordre						
023	Virement à la section d'investissement	8 473,00	8 471,00	8 471,00	23 260,00	31 731,00
042	Transfert entre sections	8 473,00	8 471,00	8 471,00		8 471,00
043	Opération ordre intérieur section					0,00
002	Résultat reporté N-1					0,00
Total des dépenses de fonctionnement (B)-DRF-DRF		14 873,00	14 462,94	13 720,00	24 211,00	37 931,00

Recettes de fonctionnement						
Chapitre	Libellé	BP 2024	CFU 2024	2025		BUDGET TOTAL
				BP VOTE	BS PROPOSE	
Recettes réelles						
013	Atténuations de charges	14 871,00	13 578,00	13 720,00	0,00	13 720,00
70	Produits des services	5 500,00	5 058,00	5 200,00		5 200,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)					0,00
731	Fiscalité locale					0,00
74	Dotations, subventions et participations					0,00
75	Autres produits de gestion courante	9 371,00	8 520,00	8 520,00		8 520,00
76	Produits financiers					0,00
77	Produits exceptionnels					0,00
78	Rapports sur provisions					0,00
Recettes d'ordre						
042	OO de transfert entre sections	85 009,07	0,00	0,00	137 010,13	117 010,13
043	Opération ordre intérieur section					32 886,00
002	Résultat reporté N-1	85 009,07			84 124,13	84 124,13
Total des recettes de fonctionnement (A)-DRF-DRF		99 880,07	13 578,00	13 720,00	117 010,13	130 750,13

Dépenses d'investissement						SECTION D'INVESTISSEMENT						Recettes d'investissement					
Chapitre	Libellé	BP 2024	CFU 2024	2025		BUDGET TOTAL	Chapitre	Libellé	BP 2024	CFU 2024	2025		BUDGET TOTAL				
				BP VOTE	BS PROPOSE						BP VOTE	BS PROPOSE					
Dépenses réelles						0,00	0,00	0,00	41 200,00	41 200,00	Recettes réelles						
10	Dotations, fonds divers					0,00	10	Dotations, fonds divers					0,00				
13	Subventions d'invst					0,00	1068	Affectation du résultat					0,00				
16	Emprunts et dettes assimilées					41 200,00	13	Subventions d'invst					0,00				
165	Dépôts et cautionnement versés					0,00	16	Emprunts et dettes assimilées					0,00				
20	Immobilisations incorporelles					0,00	165	Dépôts et cautionnement reçus					0,00				
204	Subventions d'équipements					0,00	20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					0,00				
21	Immobilisations corporelles					0,00	204	Subventions d'invst					0,00				
23	Immobilisations en cours					0,00	21	Immobilisations corporelles					0,00				
26	Participations et créances rattachées					0,00	23	Immobilisations en cours					0,00				
27	Autres immobilisations financières					0,00	26	Participations et créances rattachées					0,00				
45	Opérations pour compte de tiers					0,00	27	Autres immobilisations financières					0,00				
RAR des dépenses d'investissement						0,00	45	Opérations pour compte de tiers					0,00				
Dépenses d'ordre						0,00	0,00	0,00	32 886,00	32 886,00	Recettes d'ordre						
040	Transfert entre sections					32 886,00	32 886,00	021 Virement de la section d'investissement									
041	Opérations patrimoniales					0,00	040	Transfert entre sections	8 471,00	8 471,00	8 471,00	23 260,00	8 471,00				
001	Résultat reporté N-1					0,00	041	Opérations patrimoniales					0,00				
Total des dépenses de fonctionnement (B)-DRF-DOF						0,00	0,00	0,00	74 086,00	74 086,00	Total des recettes de fonctionnement (A)-RRF+ROF						
									50 826,00	8 471,00	8 471,00	74 086,00	81 557,00				

i) Budget annexe Zones d'activités

Considérant la présentation faite à l'assemblée délibérante du budget supplémentaire 2025 du budget ZONES D'ACTIVITES,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité (Pour : 79, Contre : 2, Abstention : 17) :

- APPROUVE le budget supplémentaire 2025 comme suit :

- Budget ZONES D'ACTIVITES M57

Dépenses de fonctionnement						SECTION D'EXPLOITATION						Recettes de fonctionnement					
Chapitre	Libellé	BP 2024	CFU 2024	2025		BUDGET TOTAL	Chapitre	Libellé	BP 2024	CFU 2024	2025		BUDGET TOTAL				
				BP VOTE	BS PROPOSE						BP VOTE	BS PROPOSE					
Dépenses réelles						894 509,15	894 509,15	330 869,22	199 775,42	70 332,60	270 108,02	Recettes réelles					
011	Charges à caractère général	883 160,00	346 134,86	195 382,00	70 332,60	265 714,60	013	Atténuations de charges	97 968,00	97 968,00	508 360,00	212 931,00	720 711,00				
012	Charges de personnel					0,00	70	Produits des services	169 304,00	172 164,50	508 360,00	188 725,00	697 085,00				
014	Atténuation de produits					0,00	73	Impôts et taxes (sauf 731)					0,00				
65	Autres charges de gestion courante					0,00	731	Fiscalité locale					0,00				
66	Charges financières	11 349,15	4 234,36	4 393,42		4 893,42	74	Dotations, subventions et participations	148 377,60	87 242,51		23 626,00	28 626,00				
67	Charges exceptionnelles					0,00	75	Autres produits de gestion courante	2 000,00	41 365,10			0,00				
68	Dotations aux provisions					0,00	76	Produits financiers					0,00				
Dépenses d'ordre						8 152 635,77	404 981,79	308 360,00	2 933 077,17	3 461 437,17	Recettes d'ordre						
023	Virement à la section d'investissement					0,00	77	Produits exceptionnels		954,09			0,00				
042	Transfert entre sections	3 141 306,62	399 694,28	508 360,00	2 933 077,17	3 461 437,17	78	Reprises sur provisions					0,00				
043	Opération ordre Intérieur section	11 349,15	5 287,51			0,00	Recettes d'ordre										
002	Résultat reporté N-1					0,00	042	OO de transfert entre sections	878 493,15	351 422,37	199 775,42	2 811 058,77	3 010 834,19				
Total des dépenses de fonctionnement (B)-DRF+DOF						4 047 164,92	735 351,01	708 135,42	8 023 409,77	8 781 545,19	Total des recettes de fonctionnement (A)-RRF+ROF						
									4 047 164,92	736 404,16	708 135,42	8 023 409,77	8 781 545,19				

Dépenses d'investissement						SECTION D'INVESTISSEMENT						Recettes d'investissement					
Chapitre	Libellé	BP 2024	CFU 2024	2025		BUDGET TOTAL	Chapitre	Libellé	BP 2024	CFU 2024	2025		BUDGET TOTAL				
				BP VOTE	BS PROPOSE						BP VOTE	BS PROPOSE					
Dépenses réelles						63 511,00	63 374,41	67 000,00	0,00	67 000,00	Recettes réelles						
10	Dotations, fonds divers					0,00	10	Dotations, fonds divers					0,00				
13	Subventions d'invst					0,00	1068	Affectation du résultat					0,00				
16	Emprunts et dettes assimilées	63 511,00	65 374,41	67 000,00		67 000,00	13	Subventions d'invst					0,00				
165	Dépôts et cautionnement versés					0,00	16	Emprunts et dettes assimilées	379 068,19				0,00				
20	Immobilisations incorporelles					0,00	165	Dépôts et cautionnement reçus					0,00				
204	Subventions d'équipements					0,00	20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					0,00				
21	Immobilisations corporelles					0,00	204	Subventions d'invst					0,00				
23	Immobilisations en cours					0,00	21	Immobilisations corporelles					0,00				
26	Participations et créances rattachées					0,00	23	Immobilisations en cours					0,00				
27	Autres immobilisations financières					0,00	26	Participations et créances rattachées					0,00				
45	Opérations pour compte de tiers					0,00	27	Autres immobilisations financières					0,00				
RAR des dépenses d'investissement						0,00	45	Opérations pour compte de tiers					0,00				
Dépenses d'ordre						8 454 863,81	351 422,37	199 775,42	2 663 802,76	2 863 578,18	Recettes d'ordre						
040	Transfert entre sections	878 493,15	351 422,37	199 775,42	2 663 802,76	2 863 578,18	021	Virement de la section d'investissement					0,00				
041	Opérations patrimoniales					0,00	040	Transfert entre sections	3 141 306,62	399 694,28	508 360,00	2 933 077,17	3 461 437,17				
001	Résultat reporté N-1	2 576 370,66			2 593 470,16	2 593 470,16	041	Opérations patrimoniales					0,00				
Total des dépenses de fonctionnement (B)-DRF+DOF						8 520 374,81	416 793,78	266 775,42	2 663 802,76	2 930 578,18	Total des recettes de fonctionnement (A)-RRF+ROF						
									8 520 374,81	399 694,28	508 360,00	2 933 077,17	3 461 437,17				

Délibération n° 2025/06/26 - 92. Finances : clôture du budget annexe « Bâtiments industriels », reprise des résultats de l'actif et du passif

Après l'exposé de M. le Président,
Après la présentation d'Axel MARTIN, Directeur général adjoint en charge des finances,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Compte Financier Unique et le résultat arrêté au 31/12/2024,

Vu la délibération n° 2024/11/28 – 213 en date du 28 novembre 2024 qui décide de la clôture du budget annexe « Bâtiments industriels » au 31/12/2024.

Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 17 juin 2025,

Considérant que tous les actifs et passifs et les résultats sont repris selon les dispositions énumérées ci-dessus

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité (Pour : 81, Contre : 2, Abstention : 15) :

- **DECIDE** de reprendre dans le budget « Ateliers relais » et budget « principal » les résultats, les excédents de fonctionnement capitalisés, l'actif et passif tels qu'arrêtés dans le CFU voté au 31/12/2024 selon les dispositions indiquées ci-dessus,
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget « Ateliers relais » et budget « Principal ».

Délibération n° 2025/06/26 - 93. Finances : attribution des subventions aux associations d'un montant supérieur à 10 000 €

Après l'exposé de M. le Président,

Après les interventions de :

Mme LABICHE demandant pourquoi la subvention accordée au Canoë Club d'Avranches était de 10 000 € alors que l'association sollicitait une subvention beaucoup plus importante,

M. GILBERT indiquant que l'association a une trésorerie importante et qu'elle emploie trois salariés,

M. LAPORTE précisant qu'une différence est faite s'agissant d'un tournoi ou d'un championnat,

M. le Président indiquant que pour les événements sportifs, un règlement précis définit les conditions d'attribution des subventions,

M. LEMOINE indiquant qu'il n'avait pas les mêmes informations quant à la trésorerie du Canoë Club d'Avranches,

M. GILBERT précisant que le Canoë Club d'Avranches organisera un championnat d'Europe en septembre prochain,

M. le Président indiquant qu'il s'agit de la subvention relative à la coupe (tournoi) et informant qu'une réunion a eu lieu avec les organisateurs au siège de la communauté d'agglomération, pour travailler sur ce championnat d'Europe et pour lequel, il est attendu entre 20 et 74 équipes (plusieurs catégories) avec une autre logistique, une autre aide à attribuer.

Vu l'article 9-1 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leur relations avec les administrations,

Entendue la note de présentation remise aux élus,

Vu le comité d'orientation du 23 avril 2025,

Vu l'avis favorable de la commission ressources du 17 juin 2025,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 98, Contre : 0, Abstention : 0) :

- **DECIDE** d'attribuer les subventions aux associations tel qu'indiqué ci-dessous ;

SERVICE SPORTS, ASSOCIATIONS ET EVENEMENTIEL

ASSOCIATIONS	Montant attribué en 2024	Montant sollicité 2025	Montant proposé 2025
Comité départemental de la Manche de la Fédération Française de Pétanque	0 €	30 000 €	30 000 €
Polynormande	17 000 €	20 000 €	17 000 €
Canoë Club d'Avranches	5 000 €	21 000 €	10 000 €

- **AUTORISE** le versement des subventions mentionnées ci-dessus ;
- **AUTORISE** le président, ou son représentant, à signer les conventions dont les montants attribués sont supérieurs à 23 000 €.

Délibération n° 2025/06/26 - 94. Finances : versement d'une contribution financière à l'Etablissement public du Mont Saint-Michel

Après l'exposé de M. le Président,

Après les interventions de :

Mme ORVAIN précisant qu'il s'agit d'un travail en collaboration avec l'Etablissement public du Mont Saint-Michel (qui est déjà en place depuis qu'il existe) pour travailler les projets qui ont un rayonnement sur la baie du Mont Saint-Michel et sur notre EPCL puisque la baie s'étend vers l'est. Mme ORVAIN donnant pour exemple un projet travaillé avec l'école de Précey, qui était porté par la communauté d'agglomération, sera à termes porté par l'Etablissement public en collaboration avec la communauté d'agglomération. Les budgets dédiés à ce type de projets seront transférés à l'Etablissement public, la subvention annuelle (20 000 à 30 000 €) versée pour le Festival Via Aeterna sera incluse dans la contribution financière. Il est indiqué que sur les 450 000 €, 250 000 € de crédits nouveaux du budget général sont affectés et 200 000 € proviennent du budget « Culture ». Mme ORVAIN précisant qu'il n'y aura pas d'impact sur les projets culturels portés par la communauté d'agglomération par ce partenariat.

M. DUNAUD demandant quels sont les apports pour la population ?

M. le Président indiquant qu'avec ce partenariat, il s'agit de profiter de l'aura du Mont Saint-Michel pour irriguer tout le territoire dans sa ruralité,

Mme ORVAIN précisant que l'Etablissement public à vocation à faire rayonner le Mont Saint-Michel sur le territoire et que beaucoup de projets sont réalisées avec les écoles, les centres de loisirs...

M. BINET faisant remarquer que lorsque les médias parlent du département de la Manche, le Mont Saint-Michel est toujours cité,

Mme BRUNAUD-RHYN indiquant qu'il y a une dimension d'attractivité du Mont Saint-Michel, le département de la Manche et particulièrement le Sud Manche qui est un territoire avec une vraie dynamique économique, avec un réseau de TPE, de PME très dynamique qui cherche de la main d'œuvre, avec un taux de chômage est très bas (5%), et qu'il est nécessaire de travailler sur l'attractivité pour accueillir des jeunes et des familles,

M. GAUTIER demandant si la contribution financière de 450 000 € sera à renouveler tous les ans,

M. le Président précisant qu'il s'agit d'une contribution annuelle et qu'elle sera donc à verser tous les ans,

M. GARNIER indiquant sur la dimension économique et touristique qu'en année pleine, sur 8 millions de nuitées, 3 millions sont constatés sur la partie Est du territoire en hébergement marchand et non marchand,

M. DESSEROUER précisant que des personnes du Mont Saint-Michel ou qui vont au Mont Saint-Michel s'arrêtent également dans les communes,

M. DESDOITS indiquant que beaucoup de visiteurs passent par le belvédère de Chaulieu.

Vu le 4° de l'article 17 du décret du 11 décembre 2019 relatif à l'établissement public du Mont-Saint-Michel,

Vu la convention cadre signée entre la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie et l'Etablissement public national du Mont Saint-Michel en date du 15 novembre 2024,

Considérant le partenariat privilégié entre l'établissement public et la communauté d'agglomération pour le déploiement du projet culturel de la baie,

Considérant que dans cet objectif, il convient de répartir le financement des actions culturelles pour une complémentarité entre la communauté d'agglomération et l'établissement public national du Mont Saint-Michel,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 90, Contre : 0, Abstention : 8) :

- **APPROUVE** le versement d'une contribution financière à l'Etablissement public national du Mont Saint-Michel d'un montant de 450 000 € au titre de 2025 ;
- **DIT** que les crédits sont bien prévus au Budget primitif 2025 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention modifiant l'article 7 de la convention cadre.

Délibération n° 2025/06/26 - 95. Finances : SEML Seenergie – modification statutaire

Après l'exposé de M. le Président,

Après les interventions de :

M. AUBRAYS rappelant l'historique de la SEML Seenergie,

Après son intervention, M. AUBRAYS quitte la salle et ne prend pas part au débat,

M. LEMOINE indiquant que si la SEML Seenergie ne pouvait pas continuer, il en résulterait des pertes financières énormes,

M. RABEL précisant qu'il ne prend pas part au vote, ainsi que Mme FERREIRA et indiquant qu'il faut sauver la SEML,

M. BOUFFIGNY demandant que les trois points inscrits à l'ordre du jour du conseil et portant sur la SEM soient examinés en même temps et que les administrateurs restent dans la salle,

M. RANCHIN rappelant la création de l'Ecoparc en 2010 par M. TREHET, les objectifs de celui-ci ainsi que le projet de vente à Remade,

M. le Président indiquant que la question porte sur la SEM Seenergie et non sur l'Ecoparc, et rappelant que le modèle économique de la SEML est fragile et que les trois délibérations proposées ont pour objectif de la sauver,

M. BOUFFIGNY précisant qu'au vu des pièces présentées lors de la commission, il a donné un accord de principe mais qu'après renseignement et au vu de l'historique, il a des interrogations sur le projet futur de la SEML Seenergie : modification de l'objet social, créances existantes...,

M. ESNOUF précisant que l'expert-comptable de la SEML Seenergie s'est rapproché du service juridique de la communauté d'agglomération pour trouver la solution permettant la poursuite de l'activité,

M. LAINE indiquant que oui la SEML Seenergie est en difficulté et qu'il faut la sauver d'où la nécessité de voter ces délibérations et précisant que des solutions devront être trouvées pour l'avenir.

MM. AUBRAY, ESNOUF, LEMOINE, LAINE, NICOLAS, RABEL et Mme FERREIRA, administrateurs de la SEML Seenergie ne prennent pas part au vote.

Vu les articles L.1521-1 à L.1525-3 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 27 février 2020 décidant notamment de dissoudre la SEML SEENERGIE ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la SEML SEENERGIE du 12 juin 2025 proposant une modification de l'article 3 de ses statuts en ces termes :

« La Société a pour objet :

- l'exploitation de centrales de production d'énergie et en particulier de centrales de production d'électricité issue des énergies renouvelables sur le territoire la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie ;
- la location des volumes « toit » des bâtiments de l'Ecoparc de Tirepied aux fins d'exploitation d'installations photovoltaïques ;
- la location des volumes « coques » des bâtiments de l'Ecoparc de Tirepied à la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie.

D'une manière plus générale, elle pourra accomplir toutes les opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation. »

Vu l'avis favorable de la commission ressources du 17 juin 2025 ;

Entendue la note de présentation ;

M. AUBRAY quitte la salle et ne prend pas part au vote,

Mme FERREIRA et MM. NICOLAS, LEMOINE, ESNOUF, LAINE, RABEL ne prennent pas part au vote ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 89, Contre : 0, Abstention : 2) :

- **RAPPORTE** la délibération du 27 février 2020 mais seulement en ce qu'elle décide de dissoudre la SEML SEENERGIE ;
- **AUTORISE** la modification statutaire proposée par le conseil d'administration de la SEML SEENERGIE ;
- **DONNE** mandat au président pour accepter la modification proposée en Assemblée générale de la SEML SEENERGIE ;
- **AUTORISE** le président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° 2025/06/26 - 96. Finances : SEML Seenergie – réduction de capital

Après l'exposé de M. le Président,

MM. AUBRAY, ESNOUF, LEMOINE, LAINE, NICOLAS, RABEL et Mme FERREIRA, administrateurs de la SEML Seenergie ne prennent pas part au vote.

Vu les articles L.1521-1 à L.1525-3 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil d'administration de la SEML SEENERGIE du 12 juin 2025 décidant de proposer à l'Assemblée générale de la SEML de réduire le capital social d'un montant de 201 728 euros, pour le ramener de 238 728 euros à 37 000 euros, par absorption des pertes antérieures comptabilisées au compte report à nouveau et par diminution de la valeur nominale de chaque action qui de 1 euro passe à environ 0,155 euros ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources du 17 juin 2025 ;

Entendue la note de présentation ;

M. AUBRAYS quitte la salle et ne prend pas part au vote,

Mme FERREIRA et MM. NICOLAS, LEMOINE, ESNOUF, LAINE, RABEL ne prennent pas part au vote ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 82, Contre : 0, Abstention : 2) :

- **AUTORISE** la réduction de capital proposée par le conseil d'administration de la SEML SEENERGIE ;
- **DONNE** mandat au président pour accepter la réduction de capital en Assemblée générale de la SEML SEENERGIE ;
- **AUTORISE** le président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° 2025/06/26 - 97. Finances : SEML Seenergie – apport sous condition suspensive de réduction du capital

Après l'exposé de M. le Président,

MM. AUBRAYS, ESNOUF, LEMOINE, LAINE, NICOLAS, RABEL et Mme FERREIRA, administrateurs de la SEEM Seenergie ne prennent pas part au vote.

Vu l'article L. 1522-4 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil d'administration de la SEML SEENERGIE du 12 juin 2025 sollicitant un apport en compte-courant d'un montant de 300 000 € ;

Vu le projet de convention joint à la note de synthèse ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources du 17 juin 2025 ;

Entendue la note de présentation ;

M. AUBRAYS quitte la salle et ne prend pas part au vote,

Mme FERREIRA et MM. NICOLAS, LEMOINE, ESNOUF, LAINE, RABEL ne prennent pas part au vote ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 88, Contre : 0, Abstention : 2) :

- **AUTORISE** sous réserve que la réduction de capital soit acceptée par l'assemblée générale de la SEML SEENERGIE, le versement d'un apport en compte-courant d'associé d'un montant de 300 000 €, aux conditions suivantes :
 - Durée : 2 ans, renouvelable une fois sous réserve d'une nouvelle délibération de l'assemblée délibérante ;
 - Echancier de remboursements : 100.000 € en juillet 2026 ; le solde en juillet 2027 ;
 - Rémunération : taux fixe 3 %.
- **AUTORISE** le président à signer la convention d'apport ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° 2025/06/26 - 98. Finances : Contrat de territoire 2023-2027 avec la Région Normandie

Après l'exposé de M. ESNOUF,

Après l'intervention de :

M. GILBERT précisant que les équipements sportifs étaient bien subventionnés.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 portant modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), définissant une nouvelle répartition des compétences entre les communes, les intercommunalités, les départements et les régions ;

Vu la Convention Territoriale d'Exercice Concerté (CTEC) en matière de soutien aux projets publics des territoires, conclue entre la Région Normandie, le Département de la Manche et la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie signée le 20 février 2024 ;

Vu la délibération du Conseil Régional de Normandie en date du 20 juin 2022 adoptant, pour la période 2023-2027, la poursuite de la politique régionale contractuelle en faveur des territoires normands ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources du 17 juin 2025 ;

Considérant le travail d'inventaire des projets communaux et d'accompagnement dans la présentation des projets ;

Considérant la somme maximale de 6 882 895 € attribuée à ce contrat par la Région Normandie ;

Considérant les arbitrages présentés par la région lors de la réunion conclusive du 13 juin 2025 ;

Considérant la possibilité d'engager une revoyure de ce contrat avant le 31 décembre 2026 ;

Entendue la note de présentation ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 97, Contre : 0, Abstention : 1) :

- **APPROUVE** le contrat de territoire 2023-2027 entre la Région Normandie et la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie ;
- **APPROUVE** la maquette financière annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISE** le président à signer la convention partenariale d'engagement et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° 2025/06/26 - 99. Finances : attribution du Fonds de solidarité aux communes rurales (FSCR) 2025

Après l'exposé de M. ESNOUF,

Etant précisé que ce dispositif se termine, M. ESNOUF remercie les services pour tout le travail réalisé.

Vu le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement son article L5216-5 VI,

Vu la délibération n°2021/04/15 – 67 du conseil communautaire du 15 avril 2021 approuvant les orientations stratégiques d'investissement du mandat,

Vu la délibération n°2021/09/23 – 151 du conseil communautaire du 23 septembre 2021 adoptant le règlement du fonds de solidarité aux communes rurales,

Vu la délibération n°2021/12/16 – 241 du conseil communautaire du 16 décembre 2021 modifiant l'article II.3 relatif aux conditions de demande, taux et plafonds du règlement du fonds de solidarité aux communes rurales,

Vu la délibération n°2022/05/19 – 241 du conseil communautaire du 19 mai 2022 modifiant l'article I.2 relatif au cadre budgétaire et comptable du règlement du fonds de solidarité aux communes rurales,

Vu l'avis favorable de la commission FSCR du 22 mai 2025,

Vu l'avis favorable de la commission ressources du 17 juin 2025,

Considérant les demandes de FSCR des communes au titre de l'année 2025,

Entendue la note de présentation,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 98, Contre : 0, Abstention : 0) :

- **APPROUVE** la maquette financière du Fonds de solidarité aux communes rurales 2025 présentée en annexe ;
- **AUTORISE** le versement des FSCR accordés dans la maquette financière 2025, dans le respect des conditions fixées par le règlement ;
- **AUTORISE** le président ou son représentant à signer les conventions financières avec les communes et toute autre pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° 2025/06/26 - 100. Ressources humaines : modification du tableau des emplois

Après l'exposé de M. ESNOUF,

Vu l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique relatif à la création des emplois publics ;

Vu l'article L.332-24 du Code général de la fonction publique relatif aux contrats de projet ;

Considérant l'avis favorable du comité social territorial en date du 20 mai 2025 et l'avis favorable de la commission ressources en date du 17 juin 2025,

Entendue la note de présentation,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 92, Contre : 0, Abstention : 3) :

- **ACCEPTE** les modifications suivantes :

Direction des Affaires Générales			
Directeur du service propreté	Direction des Affaires générales	Technicien territorial / Attaché territorial	1
Direction des services techniques			
Technicien VRD	Direction des services techniques	Technicien / Ingénieur	1

- **ACCEPTE** les créations suivantes :

Direction Tourisme			
Directeur du patrimoine	Direction Tourisme	Attaché	1
Numérique			
Animateur EPN	Numérique	Adjoint d'animation / animateur territorial	1
ACM Sartilly			
Animateur	ACM Sartilly	Adjoint d'animation	0.40
Animateur	ACM Sartilly	Adjoint d'animation	0.40
Animateur	ACM Sartilly	Adjoint d'animation	0.20
ACM Avranches			
Animateur	ACM Avranches	Adjoint d'animation	1
Animateur	ACM Avranches	Adjoint d'animation	1
ACM Tirepiéd			
Animateur	ACM Tirepiéd	Adjoint d'animation	0.50
Service maintenance			
Agent de maintenance	Service maintenance	Adjoint technique	1

- **D'ACCEPTE** les suppressions suivantes :

ACM Sartilly			
Animateur	ACM Sartilly	Adjoint d'animation	1

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article L. 332-8 du CGFP, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois.

Délibération n° 2025/06/26 - 101. Ressources humaines : remisage à domicile du véhicule de service

Après l'exposé de M. ESNOUF,

Vu l'article L5211-13-1 du Code général des collectivités territoriales permettant à l'organe délibérant de l'établissement public intercommunal de mettre à disposition des agents un véhicule ;

Vu la circulaire DAGEMO/BCG n°97-4 du 5 mai 1997 ;

Considérant que la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie dispose de véhicules de service dont certains sont à disposition d'agents exerçant des fonctions qui justifient le remisage du véhicule de service à leur domicile ;

Considérant que le remisage à domicile d'un véhicule de service n'est pas un avantage en nature en dehors de tout usage personnel,

Vu l'avis favorable de la commission ressources du 17 juin 2025,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 95, Contre : 0, Abstention : 0) :

- **DECIDE** que les agents peuvent bénéficier du remisage à domicile du véhicule de service sur autorisation et si leur fonction le justifie, l'usage privatif du véhicule est interdit, l'utilisation du véhicule sur le trajet domicile-travail doit être l'itinéraire le plus direct, aucune personne non autorisée ne peut prendre place à bord du véhicule, en cas d'absence de l'agent le véhicule reste à disposition du service ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre des décisions individuelles en application de cette délibération.

Délibération n° 2025/06/26 - 102. Affaires générales : Syndicat Mixte du Couesnon Aval – modification des statuts

Après l'exposé de Mme ORVAIN,

Après l'intervention de :

M. PINET indiquant une erreur sur la cartographie de la note de présentation concernant la commune de Le Grippon qui intègre deux communes Les Chambres et Champcervon car sur la carte Les Chambres est restée à Granville.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5711-17 ;

Vu la délibération 2025-09 en date du 2 avril 2025 du conseil syndical du Syndicat Mixte du Couesnon Aval modifiant ses statuts,

Entendue la note de présentation,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 94, Contre : 0, Abstention : 1) :

- **APPROUVE** la modification des statuts du Syndicat Mixte du Couesnon Aval.

M. FURCY regrettant que six vice-présidents soient absents, précisant que certains d'eux avaient des points à rapporter et qu'en conséquence, les points devraient être retirés de l'ordre du jour.

Délibération n° 2025/06/26 - 103. Syndicats et organismes extérieurs : CLEP de Brécey - désignation de délégués - commune de Vernix

Après l'exposé de Mme ORVAIN,

Vu les statuts du Syndicat Départemental de l'eau de la Manche (SDeau50),

Considérant que la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie est membre du SDeau50 pour l'ensemble de son territoire aux compétences obligatoires du SDeau50 (compétences de l'article 6.2 des statuts du SDeau50 – gestion durable de la ressource en eau et sécurisation de la production d'eau potable) et pour une partie de son territoire à la compétence à la carte du SDeau50 (compétence de l'article 6.3 des statuts du SDeau50 – production/distribution d'eau potable)

Considérant le rôle des CLEP et notamment leur lien avec les communes concernées par des CLEP,

Considérant les élections municipales de la commune de Vernix en date du 27 mai 2025,

Considérant la délibération du conseil municipal de Vernix en date du 27 mai 2025 désignant monsieur Karl GUILLAS, délégué titulaire et monsieur M. Philippe LEMARIE, délégué suppléant pour siéger au comité local de l'eau de Brécey,

Conseil de la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie - Procès-verbal de la séance du 26/06/2025

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 94, Contre : 0, Abstention : 1) :

- **CONFIRME** M. Karl GUILLAS comme délégué titulaire pour siéger au comité local de l'eau potable de Brécey,
- **DESIGNE** M. Philippe LEMARIE comme délégué suppléant pour siéger au comité local de l'eau potable de Brécey,
- **DIT** que la présente délibération sera notifiée au Président du SDeau50.

Délibération n° 2025/06/26 - 104. Habitat : adoption du PPGDID 2025-2030 et approbation de la convention du service d'information et d'accueil du demandeur (SIAD)

Après l'exposé de M. LAPORTE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars, dite loi ALUR,

Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu la loi N°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN),

Vu l'article L441-2-8 du Code de la Construction et de l'Habitation relatif à l'élaboration du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'Information des Demandeurs,

Vu l'article R 441-2-16-al.3 du Code de la Construction et de l'Habitation relatif à la convention d'application SIAD,

Vu la délibération n° 2023/03/02-41 de la Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie engageant la procédure d'élaboration du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'Information des Demandeurs,

Vu la délibération n° 2025/04/03-53 relative à l'arrêt du projet de Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'Information des Demandeurs,

Vu l'avis du Préfet de la Manche en date du 19 juin 2025,

Entendue la note de présentation,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 93, Contre : 0, Abstention : 2) :

- **ADOpte** le Plan Partenarial de la Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs de la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie pour la période 2025-2030,
- **APPROUVE** le projet de convention du Service d'Information et d'Accueil du Demandeur (SIAD) 2025-2030,
- **AUTORISE** le président ou son délégataire à signer la convention SIAD et toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Mobilité : contrat opérationnel de mobilité du bassin Sud Manche

A la demande des conseillers communautaires, le point est retiré de l'ordre du jour en l'absence du Vice-président devant initialement rapporter le point.

Délibération n° 2025/06/26 - 105. Economie : cession terrain la Ménardière – SEML Seenergie

Après l'exposé de M. le Président,

Après l'intervention de :

M. LAINE précisant que les frais de géomètre sont à la charge du vendeur.

Vu L'article L 2241-1 du CGCT qui prévoit que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers par une commune de plus de 2000 habitants doit donner lieu à une délibération motivée portant sur les conditions de vente et ses caractéristiques au vu de l'avis de France Domaine ;

Vu l'avis de France domaines en date du 22 mai 2025 estimant la valeur vénale du terrain à 15 € HT du m² ;

Vu l'avis favorable de la commission économie en date du 10 juin 2025 ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources en date du 17 juin 2025 ;

Considérant que la SEML Seenergie a construit un bâti sur ce foncier et qu'il convient de régulariser la propriété du foncier et du bâti ;

Conseil de la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie - Procès-verbal de la séance du 26/06/2025

Entendue la note de présentation ;

Mme FERREIRA et MM. NICOLAS, AUBRAY, LEMOINE, ESNOUF, LAINE, RABEL ne prennent pas part au vote ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 87, Contre : 0, Abstention : 0) :

- **AUTORISE** la cession à la SEML SEENERGIE d'une portion de la parcelle cadastrée ZC 144, située zone d'activités de la Ménardière à Brécey (50370), d'une superficie estimée entre 3800 m² et 4 000 m², correspondant à l'emprise du bâtiment construit et de ses aménagements,
- **FIXE** le prix de cession à 15 € HT/m², conformément à l'estimation du service des Domaines,
- **DECIDE** de procéder à la division cadastrale nécessaire à l'isolement de la portion de terrain concernée,
- **AUTORISE** le président ou son représentant à signer l'ensemble des actes et documents liés à l'exécution de la présente délibération.

Economie : échange de terrain avec la SARL Dépannage Galivel, Parc de la Baie au Val Saint-Père

Après l'exposé de M. le Président,

Après les interventions de :

M. RABEL indiquant que des travaux ont déjà été réalisés sur la parcelle (artificialisation) et que le terrain est destiné à la réception de véhicules usagés voir en voie de destruction donc possibilité de fuites d'huiles ou autres liquides, d'incendie pour les véhicules électriques ; que ce terrain artificialisé est légèrement en pente et rien n'est prévu pour la réception éventuelle de liquide quel qu'il soit qui se déverserait dans ce cas directement dans le caniveau situé le long de la petite route ; que les réglementations dans ce cadre-là sont très sévères, très draconiennes et que rien n'a été fait pour la réception de ces liquides et qu'il y a manifestement un manquement à l'environnement,

M. LAINE s'est rendu sur les lieux et précise qu'il s'agit d'une ancienne zone humide, que les travaux ont été réalisés mais mal conçus,

M. RANCHIN demandant pourquoi les travaux ont déjà été réalisés alors que ce point est inscrit à l'ordre du jour de ce conseil,

M. le Président proposant de surseoir ce point.

Economie : rapport annuel 2023 du Syndicat mixte Mortainais Aménagement

A la demande des conseillers communautaires, le point est retiré de l'ordre du jour en l'absence de la Vice-présidente devant initialement rapporter le point.

Délibération n° 2025/06/26 - 106. Urbanisme : cession foncière au Département de la Manche – Marcey-les-Grèves

Après l'exposé de M. le Président,

Vu les articles L. 2221-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques, relatif à gestion du domaine privé des personnes publiques ;

Vu les articles L. 1311-9 et suivants, et R. 1311-4 du Code général des collectivités territoriales, relatifs à la consultation du Service des Domaines ;

Vu l'avis du service des Domaines en date du 9 avril 2025 estimant la valeur vénale du bien à 1€/m², soit la valeur vénale du bien à 277€ ;

Vu l'avis favorable du Comité d'orientation en date du 21 mai 2025 ;

Vu l'avis favorable de la commission ressource en date du 17 juin 2025 ;

Considérant la demande du département par courriel en date du 03 février 2025, afin de demander la cession d'une emprise foncière, propriété de la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie ;

Considérant les termes de la cession à savoir l'ensemble des frais liés à l'acte administratif et au bornage seront supportés par le département ;

Entendue la note de présentation ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 94, Contre : 0, Abstention : 0) :

- **ACCEPTE** la cession de la parcelle cadastrée C n°1189 d'une superficie totale de 277 m², sur la commune de Marcey-les-Grèves au prix de 1€/m².
- **DIT** que l'ensemble des frais liés à l'acte seront supportés par l'acquéreur ;
- **AUTORISE** le président ou son représentant à signer l'ensemble des actes et documents liés à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° 2025/06/26 - 107. Urbanisme : cession foncière à la commune de Juilley

Après l'exposé de M. le Président,

Après l'intervention de :

M. LEQUERTIER précisant que le projet consiste à la création d'un cimetière et d'un parking et que 49 mètres de haies seront déplacés,

M. LEQUERTIER indiquant qu'il ne prend pas part au vote.

Vu les articles L.2221-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques, relatif à gestion du domaine privé des personnes publiques ;

Vu les articles L. 1311-9 et suivants, et R. 1311-4 du Code général des collectivités territoriales, relatifs à la consultation du Service des Domaines ;

Vu l'avis du service des Domaines en date du 10 avril 2025 estimant la valeur vénale du bien à 785 € ;

Vu l'avis favorable du Comité d'orientation en date du 21 mai 2025 ;

Vu l'avis favorable de la commission ressource en date du 17 juin 2025 ;

Considérant la demande de la commune de Juilley par courriel en date du 07 Février 2025, afin de demander la cession d'une emprise foncière, propriété de la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie ;

Considérant les termes de la cession à savoir l'ensemble des frais liés à l'acte administratif et au bornage seront supportés par la commune de Juilley ;

Entendue la note de présentation ;

M. LEQUERTIER ne prend pas part au vote ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 93, Contre : 0, Abstention : 0) :

- **ACCEPTE** la cession de la parcelle cadastrée ZP n°42 d'une superficie totale de 801 m², sur la commune de Juilley, au prix des Domaines, soit 785 € ;
- **DIT** que l'ensemble des frais liés à l'acte seront supportés par l'acquéreur ;
- **AUTORISE** le président ou son représentant à signer l'ensemble des actes et documents liés à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° 2025/06/26 - 108. Urbanisme : cession foncière à la commune de Barenton

Après l'exposé de M. le Président,

Mme RIVIERE indiquant qu'elle ne prend pas part au vote.

Vu les articles L. 2221-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques, relatif à gestion du domaine privé des personnes publiques ;

Vu les articles L. 1311-9 et suivants, et R. 1311-4 du Code général des collectivités territoriales, relatifs à la consultation du Service des Domaines ;

Vu l'avis du service des Domaines en date du 07 février 2025 estimant la valeur vénale du bien à 9€/m² ;

Vu l'avis favorable du comité d'orientation en date du 21 mai 2025 ;

Vu l'avis favorable de la commission ressource en date du 17 juin 2025 ;

Considérant la demande de la commune de Barenton courant janvier 2025 afin de demander la cession d'une emprise foncière, propriété de la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie ;

Considérant les termes de la cession à savoir l'ensemble des frais liés à l'acte administratif et au bornage seront supportés par la commune de Barenton ;

Entendue la note de présentation ;

Mme RIVIERE ne prend pas part au vote ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 93, Contre : 0, Abstention : 0) :

- **ACCEPTÉ** la cession des parcelles cadastrées AB n°145, 146, 360 et une partie de la n°420 d'une superficie avoisinante de 1327,73 m², sur la commune de Barenton au prix de 9€/m² ;
- **DIT** que l'ensemble des frais liés à l'acte seront supportés par l'acquéreur ;
- **D'AUTORISER** le président ou son représentant à signer l'ensemble des actes et documents liés à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° 2025/06/26 - 109. Equipements sportifs : tarifs des piscines d'Avranches et de Saint-Hilaire-du-Harcouët

Après l'exposé de M. GILBERT,

Etant précisé que les modifications portent seulement sur les tarifs en gras.

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2022/06/30 - 136 du 30 juin 2022 définissant les différents tarifs de la piscine Aquabaie d'Avranches,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2025/04/03 - 57 du 3 avril 2025 définissant les différents tarifs de la piscine de Saint-Hilaire-du-Harcouët,

Considérant l'ajustement de la politique tarifaire des piscines,

Entendue la note de présentation,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 93, Contre : 0, Abstention : 0) :

- **ADOPTÉ** les tarifs suivants pour les piscines d'Avranches et de Saint-Hilaire-du-Harcouët à compter du 1^{er} septembre 2025 :

Piscine d'Avranches		
	Durée	Nouveaux tarifs
Adulte (+18ans)	Unité	4,70 €
Enfant (3-17 ans)	Unité	3,70 €
Moins de 3 ans	Unité	Gratuit
Régime spéciaux (handicapé, demandeur d'emploi, étudiant, comité d'entreprise, *)	Unité	2,60 €
Accompagnateur	Unité	Gratuit
Carte 10 entrées	Unité	37,00 €
Carte 20 entrées	Unité	63,00 €
Carte 50 entrées	Unité	131,00 €
Parent bébé nageur (2 parents, 1 enfant)	Unité	7,50 €
Parcours aisance aquatique	Unité	7,50 €
Apprentissage adulte	10 séances	84,00 €
Cours (aisance aquatique, apprentissage ou perfectionnement) 1 ^{er} enfant	10 séances	84,00 €
Cours 2 ^{ème} enfant	10 séances	74,00 €
Cours 3 ^{ème} enfant	10 séances	63,00 €
Activités adulte (aquagym, aqua douce, natation loisirs, perfectionnement, aqua confiance)	Année	167,00 €
	Semestre	95,00 €
	Unité	7,50 €

Aqua bike	Année	221,00 €
	Semestre	120,00 €
Activités enfant (école de natation, sauvetage aquatique)	Année	135,00 €
	Semestre	75,00 €
Handisport	10 séances	84,00 €
Swim and training	Unité	7,50 €
Activités ponctuelles ou animations	Unité	7,50 €
Aquagym amicaliste CAMSMN	Unité	5,00 €
Université inter-âge	Année	128,00 €
Location ligne d'eau	Heure	13,00 €
Carte (en cas de perte)	Unité	2,00 €

* : ce tarif s'applique aux différents comités d'entreprise, aux Etablissements de travail protégé (ETP), au Foyer d'accueil médicalisé pour adultes handicapés (FAM) et aux licenciés des clubs CNA (Cercle des nageurs de l'Avranchin), CNB (Club Nautique de Brécey) et TCVAL (Triathlon club du Val Saint-Père).

Piscine de Saint-Hilaire-du-Harcouët		
	Durée	Nouveaux tarifs
Adulte (+16 ans)	Unité	4,80 €
	Carte 10 entrées	40,00 €
	Trimestre	100,00 €
	Semestre	180,00 €
	Année	320,00 €
Espace détente (adulte)	Unité	8,50 €
	Carte 10 entrées	74,00 €
	Trimestre	220,00 €
	Semestre	350,00 €
	Année	600,00 €
Enfant (3-16 ans)	Unité	4,00 €
	Carte 10 entrées	34,00 €
	Trimestre	75,00 €
	Semestre	130,00 €
	Année	210,00 €
Moins de 3 ans	Unité	Gratuit
Régime spéciaux (handicapé, demandeur d'emploi, étudiant)	Unité	3,50 €
Accompagnateur	Unité	Gratuit
Activités enfant (apprentissage, perfectionnement, familiarisation)	Semestre	150,00 €
	Année	250,00 €
Activités adulte (apprentissage, aquabiking, aquaboxing, aqua confiance, perfectionnement)	Semestre	150,00 €
	Année	250,00 €
Aquagym (grand et petit bassin)	Semestre	175,00 €
	Année	300,00 €
Aqua training bike	Semestre	190,00 €
	Année	315,00 €

Parent bébé nageur (2 parents, 1 enfant)	Semestre	140,00 €
	Année	240,00 €
	Carte 10 entrées	85,00 €
Carte multi activités	Carte de 10 séances	80,00 €
	Carte de 20 séances	150,00 €
	Carte de 30 séances	210,00 €
Activité/ animations ponctuelles	Unité	8,50 €
Activités ponctuelles pour adhérents	Unité	5,00 €
Test aisance aquatique	Unité	3,00 €
Stage vacances	5 séances	60,00 €
	10 séances	100,00 €
Comités d'entreprise		-10% sur cartes entrées
Scolaires hors territoire de la CAMSMN (délibération d'avril 2015)		<ul style="list-style-type: none"> • En deçà de 5 élèves : tarif entrée public • Groupe de 5 : 16 €, • Groupe de 10 : 26€, • Groupe de 15 : 37€, • Groupe de 20 : 47 €, • Groupe de 30 : 63 €, • Au-dessus de 30 : 2 € par élève supplémentaire
		•
Aquagym amicaliste CAMSMN	Unité	5,00 €
Université inter-âge	Séance	144,00 €
Location ligne d'eau	Heure	30,00 €
Location encadrement	Heure	40,00 €
Carte (en cas de perte)	Unité	2,00 €

Délibération n° 2025/06/26 - 110. GEMAPI : élaboration d'une stratégie Locale de Gestion Intégrée du Trait de Côte (SLGITC)

Après l'exposé de M. le Président,
Après la présentation par M. DOUTEZ, Directeur général des services,

Vu le code de l'environnement,

Vu l'article L.211-7 du Code de l'Environnement,

Vu l'article L. 566-12-1 du Code de l'environnement

Vu l'article L. 321-16 du Code de l'environnement,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie,

Entendue la note de présentation,

Considérant le décret n°2024-531 du 10 juin 2024 (modifiant le décret n°2022-750 du 29 avril 2022) établissant la liste des communes dont l'action en matière d'urbanisme et la politique d'aménagement doivent être adaptées aux phénomènes hydrosédimentaires entraînant l'érosion du littoral, incluant les communes de Céaux, Saint-Jean-le-Thomas, Dragey-Ronthon et Genêts,

Considérant que la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite loi climat et résilience, a consacré l'existence de cette stratégie et a mis en place des outils à disposition des collectivités territoriales pour adapter leur action en matière d'urbanisme et leur politique d'aménagement au recul du trait de côte.

Conseil de la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie - Procès-verbal de la séance du 26/06/2025

Entendue la note de présentation de la stratégie locale de gestion intégrée du trait de côte et du projet partenarial d'aménagement,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 93, Contre : 0, Abstention : 0) :

- **APPROUVE** le lancement d'une stratégie locale de gestion intégrée du trait de côte sur l'ensemble du périmètre littoral de la communauté d'agglomération, avec un projet partenarial d'aménagement,
- **AUTORISE** le président à signer tout document s'y rapportant.

Délibération n° 2025/06/26 - 111. GEMAPI : projet Agro-Environnemental et Climatique du site Natura 2000 « Vallée de la Sée »

Les conseillers communautaires demandent à ce que ce point soit retiré de l'ordre du jour en l'absence du Vice-président devant initialement rapporter le point.

Après les interventions de :

M. FAUCON indiquant qu'il y a un caractère d'urgence à voter cette délibération sinon cela va poser problème pour l'attribution des aides aux agriculteurs qui ont souscrit à ce dispositif comme il y a 3 ans,

M. LEBOISNE précisant le caractère d'urgence à voter cette délibération car des agriculteurs sont en attente même s'il y a peu de sollicitations,

Après l'exposé de M. le Président,

Après la présentation par M. DOUTEZ, Directeur général des services,

Vu l'appel à projet « Projet agro-environnemental et climatique (PAEC) 2025 pour les campagnes 2025 à 2027, publié par la DRAAF,

Vu le « Projet agro-environnemental et climatique (PAEC) 2022 à 2025,

Entendue la note de présentation,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 93, Contre : 0, Abstention : 0) :

- **DECIDE** de répondre à l'appel à projet de la DRAAF ;
- **SOLLICITE** les subventions afférentes de la DRAAF et de tout autre financeur ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention et tous les documents s'y rapportant ;
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Président pour entreprendre les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'opération.

Délibération n° 2025/06/26 - 112. Stratégie environnementale : arrêt du projet du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET)

Après l'exposé de M. le Président,

Après la présentation par M. DOUTEZ, directeur général des services,

Après l'intervention de :

M. LAPORTE précisant que la délibération du 12 octobre 2023 a été votée à la majorité et non à l'unanimité comme précisé dans la note de présentation.

Vu le code le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5214-16 et L.5214-16-1 ;

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ;

Vu le Code de l'Environnement, notamment les articles L.229-26, R.229-51 et suivants ;

Vu la délibération n°2023/10/12-160 du 12 octobre 2023 du conseil communautaire portant sur la validation de la stratégie du Plan Climat Air Énergie Territorial ;

Considérant l'obligation de la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie d'élaborer et mettre en œuvre un Plan Climat Air Énergie Territorial ;

Considérant les orientations nationales et régionales en matière de climat, d'énergie et de qualité de l'air ;

Considérant l'urgence climatique et la nécessité d'agir pour limiter les impacts des changements climatiques sur le territoire ;

Considérant les travaux réalisés dans le cadre de l'élaboration du PCAET, notamment le diagnostic initial, la stratégie, l'état initial de l'environnement et le plan d'actions joints en annexe ;

Considérant l'avis favorable de la commission PCAET en date du 18 mars 2025 ;

Entendue la note de présentation ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 92, Contre : 0, Abstention : 1) :

- **APPROUVE** la mise à jour de la stratégie territoriale telle que présentée dans la note, qui annule et remplace celle adoptée le 12 octobre 2023 ;
- **APPROUVE** les fiches actions annexées à la présente délibération ;
- **APPROUVE** l'évaluation environnementale annexée à la présente délibération ;
- **ARRÊTE** le projet de Plan Climat Air Energie Territoriale de la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie ;
- **PREND ACTE** de la transmission du projet de Plan Climat Air Energie Territoriale à la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAE), au Préfet de Région et au Président du Conseil Régional ;
- **DONNE** tout pouvoir au président aux fins d'exécution de la délibération

Délibération n° 2025/06/26 - 113. Redevance spéciale : ajout d'un tarif pour la collecte en borne de collecte des biodéchets

Après l'exposé de M. FAUCON,

Vu l'article L. 2333-78 du CGCT, « *Les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les syndicats mixtes peuvent instituer une redevance spéciale afin de financer la collecte et le traitement des déchets mentionnés à l'article L. 2224-14 [déchets assimilés aux déchets ménagers (produits par le commerce, l'artisanat, les activités tertiaires, etc. qui, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, peuvent être éliminés sans sujétions techniques particulières)]* [...] »

Elle est calculée en fonction de l'importance du service rendu, notamment de la quantité des déchets gérés. Elle peut toutefois être fixée de manière forfaitaire pour la gestion de petites quantités de déchets. »

Vu la délibération du mardi 25 septembre, validant le nouveau règlement de la redevance spéciale à compter du 1^{er} janvier 2019,

Vu les délibérations du 28 mars 2019, du 7 novembre 2019, du 29 septembre 2021, du 28 juin 2023 et du 6 novembre 2024 modifiant le règlement de la redevance spéciale,

Vu la délibération n°2023/05/24-86 du conseil communautaire du 24 mai 2023 validant la dernière tarification de redevance spéciale,

Vu la commission « Environnement - Déchets », lors de sa réunion en date du 4 juin 2025, qui a émis un avis favorable à l'ajout de tarifs pour la collecte des biodéchets en borne d'apport volontaire à compter du 1^{er} juillet 2025,

Entendue la note de présentation,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 92, Contre : 0, Abstention : 1) :

- **VALIDE** l'ajout des tarifs suivants pour la collecte en borne d'apport volontaire des biodéchets :

Nb d'apport par semaine	Forfaits annuels en fonction du nombre d'apport moyen par semaine	
1	7 L	27 €
2	14 L	54 €
3	21 L	81 €
4	28 L	108 €
5	35 L	135 €
6	42 L	162 €
7	49 L	189 €

Présentation des attributions exercées dans le cadre de la délégation du Président

En vertu des délégations données par le conseil communautaire au président suite aux délibérations n° 2020/07/29 – 81 en date du 29 juillet 2020 et n°2021/11/04 – 197 du 4 novembre 2021, monsieur le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de ces délégations.

❖ ARRÊTÉS

- **07/05/2025** : Arrêté portant modification de la régie de recettes « AQUABAIE » - Avenant n°3
- **07/05/2025** : Arrêté fixant les dates de fermeture annuelle de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Avranches
- **22/05/2025** : Arrêté portant mise à jour du PLUi Avranches – Mont Saint-Michel
- **04/06/2025** : Arrêté portant délégation de signature à Rodolphe JOUENNE – remplace AR2024_138
- **11/06/2025** : Arrêté portant modification ponctuelle de la constitution de la F3SCT
- **11/06/2025** : Arrêté portant délégation de signature à Stéphanie BARBIER

❖ BUREAUX DÉLIBÉRATIFS

- BUREAU DU 30 AVRIL 2025

Approbation du procès-verbal du bureau délibératif du 26 mars 2025

Le compte-rendu du bureau délibératif du 26 mars 2025 est adopté à l'unanimité.

Délibération n° 2025/04/30 - 64. Petite enfance – jeunesse : demandes de subvention auprès de la CAF pour le fonctionnement et l'investissement courants

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le président à solliciter, au titre de l'année 2025, des subventions auprès des services de la CAF selon les montants de dépenses suivants :
 - **34 900,49 € HT** pour les crèches (achat de matériel informatique, de mobilier, de matériel pédagogique et renouvellement de structures de jeux),
 - **640,07 € HT** pour les LAEP (achat de matériel informatique, de mobilier, de matériel pédagogique),
 - **9 300,76 € HT** pour les ludothèques et ludobus (achat de matériel informatique, de mobilier, de matériel pédagogique),
 - **10 496,94 € HT** pour les RPE (achat de matériel informatique, de mobilier, de matériel pédagogique et renouvellement de structures de jeux),
 - **31 323,36 € HT** pour les Accueils de loisirs (achat de matériel informatique, de mobilier, de matériel pédagogique et renouvellement de structures de jeux),
 - **925,00 € HT** pour le Forum du Mortainais (achat de matériel et mobilier).

Délibération n° 2025/04/30 - 65. Finances : attribution des subventions aux associations d'un montant inférieur à 10 000 €

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** les subventions aux associations tel qu'indiqué ci-dessous ;

CULTURE

ASSOCIATIONS	Montant attribué en 2024	Montant sollicité 2025	Montant proposé 2025
Collectif des musiques pacifiques et conviviales	4 500,00 €	8 000,00 €	6 000,00 €
Association l'ECURIE	-	10 000,00 €	3 000,00 €
Association BAHIA TANGO	-	5 000,00 €	1 000,00 €
Association Amstramgram	1 000,00 €	3 000,00 €	2 000,00 €
Association Mélodies en Herbe	2 000,00 €	2 800,00 €	2 000,00 €
Dessinador	2 000,00 €	2 500,00 €	2 000,00 €
Les Echappés du Livre	500,00 €	1 000,00 €	800,00 €
Association AYAN TOLO	-	4 709,00 €	500,00 €
Association Musique en Boîte	250,00 €	500,00 €	500,00 €
Association Mortain Bocage-Animations	3 500,00 €	4 000,00 €	3 500,00 €
JUVA'NIM	1 500,00 €	6 500,00 €	4 000,00 €
Les Amis de la bibliothèque de Ducey	1 500,00 €	2 500,00 €	1 300,00 €
Les Amis de la bibliothèque de St Jean le Thomas	500,00 €	900,00 €	700,00 €
Mouv'Anse	500,00 €	2 200,00 €	2 000,00 €
GEKO	1 000,00 €	3 000,00 €	2 000,00 €
La Troupement	2 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €
Union des Arts	4 600,00 €	4 600,00 €	4 600,00 €
EVIB	500,00 €	1 500,00 €	1 000,00 €
Association instrumentale du GD Pontorson	-	1 000,00 €	1 000,00 €
ACADEMIE	2 000,00 €	2 500,00 €	2 000,00 €
L'AALCOVE	-	1 280,00 €	1 280,00 €
ST James festival photo	1 000,00 €	3 000,00 €	1 000,00 €
Photo Vidéo-Club de l'avranchin	300,00 €	500,00 €	300,00 €
Association pour la sauvegarde du petit patrimoine	700,00 €	3 750,00 €	1 000,00 €
CHIMÈRES ET SINGULIÈRES	3 000,00 €	6 000,00 €	3 000,00 €
Compagnie Tourner la page	1 000,00 €	3 000,00 €	2 500,00 €
L'ESTRAN	500,00 €	1 500,00 €	800,00 €
Compagnie Ma Roulotte	500,00 €	3 500,00 €	1 000,00 €
28			54 280,00 €

ECONOMIE-TOURISME

ASSOCIATIONS	Montant attribué en 2024	Montant sollicité 2025	Montant proposé 2025
Ass. Des Chemins du Mont Saint-Michel	6 500,00 €	6 500,00 €	6 500,00 €
Ass. La Rando Baie du Mont Saint-Michel	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Ass. De Sauvegarde de la haute vallée de la Sée	-	7 500,00 €	2 550,00 €
Brécey Rando	450,00 €	450,00 €	450,00 €
4			14 500,00 €

MOBILITE

ASSOCIATIONS	Montant attribué en 2024	Montant sollicité 2025	Montant proposé 2025
Ass. Pour la défense et promotion du chemin de fer	300,00 €	300,00 €	300,00 €

DECHETS

ASSOCIATIONS	Montant attribué en 2024	Montant sollicité 2024	Montant proposé 2024
Association Essen'sel	-	300,00 €	300,00 €

SERVICES A LA PERSONNE

ASSOCIATIONS	Montant attribué en 2024	Montant sollicité 2025	Montant proposé 2025
SNSM Mont Saint-Michel	-	2 500,00 €	2 500,00 €

Délibération n° 2025/04/30 - 66. Assainissement collectif : convention de mandat avec l'agence de l'eau Loire Bretagne - attribution et versement d'aides pour la mise en conformité des raccordements aux réseaux publics d'assainissement, la réhabilitation structurante de la partie privée des branchements ou le débranchement des eaux pluviales du réseau d'assainissement collectif et leur infiltration à la source

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de mandat avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne présentée en annexe ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie à signer la convention de mandat et tout document s'y rapportant avec l'agence de l'Eau Loire Bretagne ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie à solliciter les subventions mobilisables pour la réalisation des travaux éligibles auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et à les reverser aux usagers concernés.

▪ BUREAU DU 28 MAI 2025

Approbation du procès-verbal du bureau délibératif du 30 avril 2025

Le compte-rendu du bureau délibératif du 30 avril 2025 est adopté à l'unanimité.

Conseil de la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie - Procès-verbal de la séance du 26/06/2025

Délibération n° 2025/05/28 - 83. Foncier-patrimoine : proposition d'une étude flash par l'Établissement Public Foncier de Normandie portant sur les perspectives d'aménagement de l'ancien collège de Sourdeval

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** le lancement d'une étude conjointe avec la commune de Sourdeval ayant pour objectif de dégager les perspectives d'aménagement de l'ancien collège, 3 rue Alexandre Mauduit à Sourdeval ;
- **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer la convention tripartite fixant les modalités de mise en œuvre de cette étude.

Délibération n° 2025/05/28 - 84. Tourisme : espaces naturels sensibles des cascades de Mortain et de la Fosse Arthour – demande de subvention pour les travaux et aménagements programmés en 2025

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** les travaux et aménagements programmés en 2025 sur les Espaces Naturels Sensibles des Cascades de Mortain et de la Fosse Arthour,
- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessous,

Dépenses prévisionnelles			Recettes prévisionnelles		
Natures de dépense	Montant (HT)	Montant (TTC)	Source de financement	Montant	Taux
Dépenses de fonctionnement	12 500,00 €	15 000,00 €	Département	7 500,00 €	50 %
			Autofinancement CAMSMN	7 500,00 €	50 %
TOTAL	12 500,00 €	15 000,00 €	TOTAL	15 000,00 €	100 %

- **AUTORISE** le lancement de l'opération,
- **AUTORISE** Monsieur le président à solliciter une subvention auprès du Département de la Manche pour les travaux et aménagements programmés en 2025 sur les Espaces Naturels Sensibles des Cascades de Mortain et de la Fosse Arthour, et de signer tous les documents s'y rapportant.

Délibération n° 2025/05/28 - 85. Enfance-jeunesse : Travaux de réhabilitation ACM « Les P'tits Loups » - demande de subvention auprès de la CAF

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le président ou son représentant à solliciter les subventions auprès de la CAF pour la réalisation des travaux de rénovation du centre de loisirs « Les P'tits Loups » à Avranches selon le plan de financement ci-dessous.

Rénovation du centre de loisirs « Les P'tits Loups » à Avranches				
Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles		
Nature de dépense	Montant (HT)	Ressources	Montant	Taux
		Aides publiques		
Travaux		Etat – DETR/DSIL	57 590,89 €	30%
Doublage plaquisterie	13 768,79 €	CAF	95 984,81 €	
Menuiseries extérieures et intérieures	71 195,50 €			
Isolation et dalles plafond	26 568,40 €			
Ossature et bardage bois	3 055,56 €			
Coffrages tuyaux eaux	2 691,36 €			
Chauffages	19 475,11 €			
Skydome	4 157,60 €			

Faïence	7 000,00 €			
Peintures et sols	33 717,15 €			
Relamping LED	2 007,60 €			
Portail	4 732,55 €			
Bureau de contrôle	3 600,00 €	CA MSM-Normandie	38 393,92 €	20%
TOTAL HT	191 969,62 €	TOTAL HT	191 969,62 €	100%

❖ COMMANDE PUBLIQUE : JUIN 2025

I. Service Commande Publique (Fournitures courantes et services < 90 K€ et Travaux < 100 K€)

A – Signature Marché/Accord-Cadre

- ↳ [Marché 2025TRAV01 – Accord-cadre à Bons de Commande – Travaux liés à l’exploitation des ouvrages d’assainissements collectifs sur le territoire de la CAMSMN](#)

Objet des travaux :

- ↳ **Travaux liés à l'exploitation des ouvrages d'assainissement collectif sur le territoire en régie de la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie.**

Travaux ponctuels liés à l'exploitation des ouvrages d'assainissement collectif, sur l'ensemble du territoire en régie de la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie :

- ↳ réparations ou modifications de l'existant de conduites d'eaux usées,
- ↳ fournitures et poses de boîtes de branchement sur conduites existantes,
- ↳ scelllements avec remise à la côte d'ouvrages d'assainissement,
- ↳ réfections d'ouvrages d'assainissement de tous types,
- ↳ y compris les démarches préalables, les travaux préparatoires et la signalisation des chantiers.

Lieu d'exécution : Territoire en régie de la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie.

L'emplacement des travaux est indiqué dans chaque bon de commande.

Le montant de commande total est limité à 600 000,00 € HT, sur la durée de l'accord-cadre.

- ↳ Service prescripteur → **ASSAINISSEMENT**
- ↳ Marché à procédure adaptée
- ↳ Lancement de la consultation → **le 26/02/2025**
- ↳ Date limite de réception des plis → **le 31/03/2025 à 12H00**
- ↳ Nombre de dossiers téléchargés sur le profil acheteur : **13 dossiers**
- ↳ Nombre de plis reçu dans les temps → **2 plis électroniques**
- ↳ Critères d'attribution →
 - Prix → **40 %**
 - Valeur technique → **60 %**
- ↳ Durée du marché → **36 mois**
- ↳ Titulaire → LTP LOISEL – Montant de l'offre DQE : **219 795,00 € HT (montant non contractuel)**
- Signature de l'acte d'engagement avec LTP Loisel le **22/05/2025** et notifié le **03/06/2025**

- ↳ [Marché 2025FCS02 – Exploitation des installations thermiques des logements individuels de la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie](#)

Le présent accord-cadre a pour objet de confier l'exploitation des installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire, sans gros entretien, dans les logements individuels du patrimoine de la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie indiqués dans l'**Annexe 1 CCTP – Liste des sites et adresses**.

Il comprend les prestations :

- **P2 – Maintenance préventive et corrective annuelle, entretien courant, vérifications réglementaires et fourniture de toutes les pièces de rechange et consommables : forfait annuel,**
- **Prestations travaux complémentaires (dites P5), non comprises au forfait ci-dessus et décrit au CCTP, à bons de commandes selon le Bordereau des Prix Unitaires.**

L'exploitation des installations de chauffage et eau chaude sanitaire comprend notamment :

- La production de chauffage et d'eau chaude sanitaire (chaudière gaz, poêle à granulés, chaudière et pompe à chaleur etc...);
- Tous les disconnecteurs des sites ;
- La distribution et l'émission (radiateurs ou panneaux rayonnants à eau chaude) ;
- Les installations solaires ;
- La régulation.

Rénovation – Extension – Réhabilitation :

Le Titulaire sera informé des éventuels travaux touchant les installations visées au présent accord-cadre, et engagés par le Maître d'Ouvrage, qui vont intervenir pendant la durée de l'accord-cadre conformément au présent cahier des charges.

Toutes les dispositions législatives ou réglementaires citées dans le présent document sont celles en vigueur au jour de la notification du présent accord-cadre. Le Titulaire doit prendre en compte et appliquer les modifications intervenues en ce domaine.

Le montant de commande maximum de l'accord-cadre initial, et de chaque reconduction, est limité à **50 000 € HT/an** soit un montant maximum total de **200 000 € HT** sur la durée globale de l'accord-cadre.

- ↳ Service prescripteur → **SERVICE TECHNIQUE**
- ↳ Marché à procédure adaptée
- ↳ Lancement de la consultation → **le 18/04/2025**
- ↳ Date limite de réception des plis → **le 19/05/2025 à 12H00**
- ↳ Nombre de dossiers téléchargés sur le profil acheteur : **10 dossiers**
- ↳ Nombre de plis reçu dans les temps → **1 pli électronique**
- ↳ Critères d'attribution →
 - **Prix** → **40 points**
 - **Valeur technique** → **60 points**
- ↳ Durée du marché → **12 mois** reconductible 3 fois soit une durée globale de **4 ans**
- ↳ Titulaire → **ENGIE – Montant de l'offre DQE : 139 351,00 € HT (montant non contractuel)**
- Signature de l'acte d'engagement avec ENGIE le **11/06/2025** et notifié le **16/06/2025**.

↳ **D2025MOE1ASS - Mission d'étude – Mission de Maîtrise d'œuvre – Mise en conformité de branchements EU en domaine privé : offre technique et financière**

Dans le cadre de travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement à mener sur la commune d'Avranches, la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie souhaite réaliser la mise en séparatif du réseau actuellement unitaire dans les rues d'Orléans et Challemel Lacour.

Afin de permettre aux administrés d'effectuer les travaux de mise en conformité de leur raccordement au nouveau réseau séparatif mis en place, la commune souhaite mener cette opération de travaux, avec délégation de maîtrise d'ouvrage pour les particuliers concernés, permettant ainsi d'obtenir un financement de l'agence de l'Eau Seine Normandie.

Les rues et logements concernés sont 32 logements pour les rues d'Orléans et Challemel Lacour.

- ↳ Service prescripteur → **Assainissement**
- ↳ Demande de devis effectué par le service Achats
- ↳ Critères d'attribution →
 - **Prix** → **40 points**
 - **Valeur technique** → **60 points**

- ↳ Durée de la prestation → **21 jours**
- ↳ Titulaire → SOGETI – Montant de l’offre : **18 580,80 € HT**
- Signature de l’acte d’engagement avec ENGIE le **11/06/2025** et notifié le **17/06/2025**

B – Signatures PV Ouverture de plis et Registre des dépôts

- ↳ [Marché 2025FCS02 – Exploitation des installations thermiques des logements individuels de la CAMSMN](#)
 - Signature du Procès-Verbal d’ouverture,
 - Signature du registre des dépôts.
- ↳ [Marché 2025FCS01 – Prestations de géoréférencement des ouvrages et réseaux d’assainissement collectif sur 39 systèmes d’assainissement sur le territoire de la CAMSMN](#)
 - Signature du Procès-Verbal d’ouverture,
 - Signature du registre des dépôts.

C – Signature Presentis et évincés

- ↳ [Marché](#)

D – Signature Ordre de service

- ↳ [Marché 2024PI06 – Etude de diagnostic du système d’assainissement de Barenton, Le Teilleul et Ger – Lots 1 à 3](#)
 - Signature de l’OS N°1 → Démarrage exécution des prestations.
- ↳ [Marché 2024TRAV07 – Travaux de réhabilitation de la canalisation des Eaux Usées – Chemin de Bouillant à Avranches](#)
 - Signature de l’OS N°6 – Arrêt des prestations conformément aux dispositions des documents contractuels du marché public. La programmation des essais d’étanchéité impacte la réalisation des réfections indépendamment de la volonté du titulaire. La société STURNO est donc invitée à arrêter l’exécution des travaux du chantier à compter du **03 juin 2025**.

E – Signature courriers divers

- Signature de la convocation à la CAO du **28 mai 2025** et du **25 juin 2025**.
- ↳ [Marché 2022TRAV09 – Création de réseaux de transfert et construction de la nouvelle station d’épuration de Ducey, Poilley et Saint-Quentin-sur-le-Homme](#)
 - ↳ Réception des travaux : propositions du maître d’œuvre et décision du maître d’ouvrage relatives à la levée des réserves
- ↳ [Marché 2025TRAV02 – Rénovation énergétique du pôle territorial de Saint-James](#)
 - Signature du document unique dans le cadre des missions de contrôle technique au profit de la société SOCOTEC.

F – Signature Avenants

- ↳ [Marché 2023TRAV04 – Construction d’un pôle enfance jeunesse sur la commune de Pontorson – Lot 12 - Electricité](#)
 - ↳ Titulaire → **BLIN LEMONNIER**
 - ↳ Montant marché initial → **133 547,81 € HT** soit **160 257,37 € TTC**
 - ↳ Avenant n° 1 → Mise à jour du plan électrique concernant les prises de courant et les prises RJ45 et mise à jour du contrôle d’accès :

<p>Montant de l'avenant</p> <p>Montant HT → 13 086,06 €</p> <p>Montant TTC → 15 703,25 €</p> <p>% d'écart introduit par l'avenant : 9,80 %</p>	<p>Nouveau montant du marché</p> <p>Montant HT → 146 633,86 €</p> <p>Montant TTC → 175 960,63 €</p>
---	--

↳ **Marché 2022TRAV08 – Réhabilitation et extension de l'école de musique de Saint-Hilaire-du-Harcouët**

Lot 5 : menuiseries extérieure aluminium

↳ Titulaire → **ASC ROBINE**

↳ Montant marché initial → **178 343,00 € HT soit 214 011,60 € TTC**

- **Avenant n° 6** → Remplacement du garde-corps de la Mex 0.01 prévu par l'entreprise CMC pour des raisons de cohérence. Les supports sont déjà fournis par l'entrepris ROBINE ; plus cohérent en termes de durabilité et de solidité.
- **Avenant n° 7** → Moins-value pour non-pose de garde-corps dans le bâtiment K (double prescription avec le serrurier).

<p>Montant de l'avenant 6</p> <p>Montant HT → 1 172,00 €</p> <p>Montant TTC → 1 406,40 €</p> <p>% d'écart introduit par l'avenant : 0,66 %</p> <p>Montant de l'avenant 7</p> <p>Montant HT → - 1 183,00 €</p> <p>Montant TTC → - 1 419,60 €</p> <p>Montant total avenants</p> <p>↳ 5 012,12 € HT</p> <p>% d'écart introduit par l'avenant : - 0,66 % (total % d'écart introduit par les avenants : 2,81 %)</p>	<p>Nouveau montant du marché</p> <p>Montant HT → 183 355,12 €</p> <p>Montant TTC → 220 026,14 €</p>
--	--

Mission de contrôle technique

↳ Titulaire → **Qualiconsult**

↳ Montant marché initial → **8 515,00 € HT soit 10 218 € TTC**

- **Avenant n° 2** → Prolongation du contrat de 2 mois soit jusque fin juin 2025 avec incidence financière :

<p>Montant de l'avenant 1</p> <p>Montant HT → 915,00 €</p> <p>Montant TTC → 1 098,00 €</p> <p>Montant de l'avenant 2</p> <p>Montant HT → 625,00 €</p> <p>Montant TTC → 750,00 €</p> <p>% d'écart introduit : 18,09 %</p>	<p>Nouveau montant du marché</p> <p>Montant HT → 10 055,00 €</p> <p>Montant TTC → 12 066,00 €</p>
--	--

↳ **Marché 2022FCS04 – Collecte des déchets ménagers et assimilés, traitement des encombrants/GNI et valorisation des biodéchets - Lots 7 et 8 : traitement** des encombrants GNI Ouest et Est CAMSMN

- Signature de l'avenant N°1 → fixation des modalités d'application de la « sur-TGAP ».

G – Signature acte de sous-traitance

- ↳ Marché 2022TRAV09 – Création de réseaux de transfert et construction de la nouvelle station d'épuration de Ducey, Poilley et Saint-Quentin-sur-le-Homme
Lot 1 – Création de réseaux de transfert et construction de la nouvelle station d'épuration de Ducey, Poilley et Saint-Quentin-sur-le-Homme
 - ↳ Titulaire → STURNO/MONGODIN/PIGEON
 - ↳ Sous-traitant déclaré → LTP LOISEL
 - ↳ Prestations sous-traitées → démolition des ouvrages et dépose des équipements STEP Ducey et Saint-Quentin-sur-le-Homme
 - ↳ Prix des prestations sous-traitées → 31 425,00 € HT
 - Signature de l'acte de sous-traitance le 21/05/2025 notifié le 21/05/2025.

- ↳ Marché 2023TRAV06 – Etudes de périmètre d'épandage et travaux de curage des boues sur différents systèmes d'assainissement de la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie
 - ↳ Titulaire → SAUR SAS - VANNES
 - ↳ Sous-traitant déclaré → CREA STEP
 - ↳ Prestations sous-traitées → réhabilitation des bassins 2 et 3 du lagunage d'épuration de CEAX
 - ↳ Prix des prestations sous-traitées → 90 890,77€ HT
 - Signature de l'acte de sous-traitance le 16/06/2025 notifié le 17/06/2025.

II. Service Achats (Fournitures courantes et services < 90 K€ et Travaux < 100 K€)

A – Signature Marché/Accord-Cadre

- ↳ Marché « Mission de représentation en justice – Contentieux Ressources Humaines » - Consultation de gré à gré
 - Signature de l'acte d'engagement valant Cahier des Clauses Particulières avec le titulaire ERIC HALPERN,
 - Signature de l'ordre de service N°1 valant bon de commande et démarrage de la mission,
 - Signature de l'ordre de service N°2 valant bon de commande et démarrage de la mission pour une nouvelle affaire de contentieux.

- ↳ Marché « Mission d'accompagnement juridique et de conseil » consultation de gré à gré
 - Signature de l'ordre de l'OS N°7 pour le dossier RH concerné.

- ↳ Marché « Travaux de raccordement de la lagune à Saint-Quentin sur le Homme » consultation de gré à gré
 - Signature du devis de l'entreprise MONGODIN pour acceptation et du document unique :
 - o Montant des prestations à effectuer : 95 945 € H T

❖ JURIDIQUE ET ASSURANCES (période du 13 mai au 26 juin)

▪ ASSURANCES

Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,

- Assistance Fuso FY-463-YT du 21/02/2025 - Remboursement du frais de remorquage et grutage d'un montant de 413,80 €.

▪ REMUNERATIONS PROFESSIONNELS DU DROIT

Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires et huissiers de justice ou experts,

- Règlement frais d'honoraire du Cabinet d'Avocat Normandie – Fidal d'un montant de 3 120 € TTC - Dossier exécution forcée d'une promesse de vente,

- Règlement frais d'honoraire de la SPC Rois-Vaupres-Coustenoble d'un montant de 420 € - Constat gens du voyage à Poilley,
- Règlement frais d'honoraire de Maître BOURREL d'un montant de 1 137,31 € - Assistance à une réunion d'expertise – Dossier infiltrations logements Juvigny-les-Vallées.

▪ **PROTOCOLES TRANSACTIONNELS ET ACTIVITE CONTENTIEUSE**

Approuver les protocoles transactionnels et d'intenter au nom de la communauté d'agglomération les actions en justice ou de défendre la communauté d'agglomération dans les actions intentées contre elle (...).

- Contentieux entre deux particuliers (acheteur et vendeur) – Défendre la responsabilité du SPANC mise en cause par l'acheteur, qui estime que le rapport obligatoire préalable à la vente n'a pas mis en évidence l'existence d'une 2^e fosse - Assignation au fond reçue le 23 mai 2025.

❖ **ECONOMIE – LOUAGES BIENS**

Date de signature	Preneur	Type de bien	Localisation du bien	Type de contrat	Date de prise d'effet	durée du contrat	Montant du loyer HT
19/12/2024	CFI	Bureau individuel	La Rampe - 50300 AVRANCHES	Convention d'utilisation	01/01/2025	1 mois	200,00 €
19/12/2024	CFI	Salle de réunion	La Rampe - 50300 AVRANCHES	Convention d'utilisation	08/01/2025	14 jours	700,00 €
23/12/2024	FIGURES	Bureau partagé (4 postes)	La Rampe - 50300 AVRANCHES	Convention d'utilisation	01/01/2025	1 mois	600,00 €
18/12/2024	La ville d'Avranches	Bâtiment	Ecoparc - TIREPIED	Convention de mise à disposition	01/03/2025	Fin le 04/10/2032	2400€ (mensuel)
19/12/2024	IRIS VIDEO	Bureau individuel	La Rampe - 50300 AVRANCHES	Convention d'utilisation	02/01/2025	2 mois	200,00 €
13/02/2025	TRANSPORTS RAUD	Salle de réunion	La Rampe - 50300 AVRANCHES	Convention d'utilisation	18/02/2025	1/2 journée	30,00 €
10/02/2025	SMPGA	Bureaux	Bat 7 - Ecoparc - TIREPIED	Convention d'occupation simple	01/02/2025	2 ans	1457,08 € (mensuel)
10/02/2025	CFI	Salle de réunion	La Rampe - 50300 AVRANCHES	Convention d'utilisation	01/03/2025	15 jours	750,00 €
26/02/2025	B. Simon	salle de réunion	La Rampe - 50300 AVRANCHES	Convention d'utilisation	28/02/2025	1 jour	50,00 €
07/03/2025	CFI	Bureau individuel	La Rampe - 50300 AVRANCHES	Convention d'utilisation	01/03/2025	1 mois	200,00 €
07/03/2025	IRIS VIDEO	Bureau individuel	La Rampe - 50300 AVRANCHES	Convention d'utilisation	01/03/2025	1 mois	200,00 €
08/03/2025	CFI	Bureau individuel	La Rampe - 50300 AVRANCHES	Convention d'utilisation	01/04/2025	1 mois	200,00 €
08/03/2025	CFI	Salle de réunion	La Rampe - 50300 AVRANCHES	Convention d'utilisation	01/04/2025	18 jours	900,00 €
08/03/2025	CFI	Bureau individuel	La Rampe - 50300 AVRANCHES	Convention d'utilisation	01/05/2025	1 mois	200,00 €
08/03/2025	CFI	Salle de réunion	La Rampe - 50300 AVRANCHES	Convention d'utilisation	01/05/2025	13 jours	650,00 €
14/03/2025	N. David	Nomade	La Rampe - 50300 AVRANCHES	Convention d'utilisation	14/03/2025	12 mois	70,00 €
14/03/2025	N. David	Nomade	La Rampe - 50300 AVRANCHES	Convention d'utilisation	15/03/2025	12 mois	70,00 €
17/03/2025	K. Paul	Nomade	La Rampe - 50300 AVRANCHES	Convention d'utilisation	17/03/2025	12 mois	70,00 €
31/03/2025	AS NORMANDIE	Bureau individuel	Espace Michel Thoury - SAINT JAMES	Convention d'utilisation	18/04/2025	8 demi-journées	80,00 €
09/04/2025	IRIS VIDEO	Bureau individuel	La Rampe - 50300 AVRANCHES	Convention d'utilisation	01/04/2025	1 mois	200,00 €
09/04/2025	MISSION LOCALE	Salle de réunion	Espace Michel Thoury - SAINT JAMES	Convention d'utilisation	01/04/2025 au 02/10/2025	12 jours	960€ (subvention en nature)
09/04/2025	L. Stéphane	Nomade	La Rampe - 50300 AVRANCHES	Convention d'utilisation	14/04/2025 au 17/04/2025	4 jours	32,00 €
09/04/2025	T. Cécile	Bureau partagé + Nomad	La Rampe - 50300 AVRANCHES	Convention d'utilisation	01/04/2025	1 mois	208,00 €
25/04/2025	M. Lorraine	Nomade	La Rampe - 50300 AVRANCHES	Convention d'utilisation	28 et 29/04/2025	2 demi-journées	10,00 €
28/04/2025	K. Paul	Nomade	La Rampe - 50300 AVRANCHES	Convention d'utilisation	28/04/2025	12 mois	70,00 €

❖ **DECHETS (période du 01/01/2025 au 30/05/2025)**

▪ **ECO-ORGANISMES**

Prendre toute décision ou signer toute convention avec les éco-organismes dès lors qu'ils sont investis d'une mission d'intérêt général par agrément des autorités compétences dans les conditions prévues au code de l'environnement.

- Le contrat type de la filière des emballages ménagers et papiers graphiques avec l'Eco-organismes Citéo est arrivé à échéance au 31 décembre 2024. Un nouveau contrat a été signé par le président le 23/05/25 pour la période 2025 à 2029.

❖ **RESSOURCES HUMAINES – REMPLACEMENTS PERSONNELS (période du 01.01.2025 au 15.05.2025)**

Remplacements JANVIER 2025

SERVICE	DATES DU CONTRAT
Finances	16/12/2024 au 13/05/2025
Biblio Ducey	01/01/2025 au 16/02/2025
ACM Avranches	16/12 au 22/12/2024
RH	01/01 au 20/01/2025
Crèche SHH	01/01 au 30/07/2025

Crèche Brécey	01/01 au 31/01/2025
Crèche Avranches	01/01 au 31/03/2025
Crèche Avranches	01/01 au 31/03/2025
Piscine Avranches	20/12/2024 au 03/01/2025
Piscine Avranches	23 et 24/12/2024
Déchets SOURDEVAL	23/12/2024 au 31/01/2025
Crèche AVRANCHES	19 et 20/12/2024
EPN MORTAIN	06/01/2025 au 10/07/2025
France Services PONTORSON	02/01/2025 au 08/06/2025
Centre social Brécey	06/01/2025 au 06/07/2025
ACM Juvigny	20/12/2024
Déchets JAPO	23 au 31/12/2024
Ecole des Arts	01/01/2025 au 06/7/2025
Crèche Avranches	06/01/2025 au 26/01/2025
Crèche Saint James	01/01/2025 au 31/01/2025
Régie JAPO	06/01/2025 au 28/02/2025
France services Isigny	01/01/2025 au 12/02/2025
Régie JAPO	3 et 04/01/2025
ACM Juvigny	10/01/2025
Piscine Avranches	10/1/2025 au 12/01/2025
Multi-Accueil Avranches	13/01/2025 au 26/01/2025
Piscine d'Avranches	21 et 28 01/2025
Collecte Sourderval et Saint-Hilaire	14/01/2025 au 17/01/2025
ACM Juvigny	21/01/2025 au 23/01/2025
ACM Sartilly	Le 22/01/2025

Remplacements FEVRIER 2025

SERVICE	DATES DU CONTRAT
Crèche Brécey	23/01/2025 au 09/02/2025
crèche Avranches	27 au 31/01/2025
Crèche SHH	01/02/2025 au 28/02/2025
Crèche Brécey	01/02/2025 au 28/02/2025
Aquabaie	31/01 au 02/02/2025
Déchets	29/01 au 03/03/2025
Déchets	29/01 au 31/01/2025
ACM SOURDEVAL	28/01/2025 au 31/03/2025
Crèche AVRANCHES	30/01 au 02/02/2025
Crèche AVRANCHES	03/02/2025 au 16/02/2025
Crèche AVRANCHES	17/02/2025 au 06/03/2025
Crèche AVRANCHES	03/02/2025 au 16/02/2025
Crèche AVRANCHES	17/02/2025 au 06/03/2025
Piscine Avranches	03/02 au 16/02/2025
DSI	06/02 au 20/04/2025
Crèche SAINT JAMES	01/02 au 28/02/2025
ACM Jacques PREVERT	03 au 09/02/2025
ACM GER	27/01 au 09/09/2025
Piscine Avranches	4 et 5/02/2025

Déchets	06/02/2025 au 03/03/2025
Piscine Avranches	7 et 9 /02/2025
ACM PMF	11 au 16/02/2025
France Services Isigny	13/02 au 10/08/2025
Crèche Brécey	11 au 23/02/2025
ACM Jacques PREVERT	24 au 28/02/2025
RPE Avranches	24/02/2025 au 30/09/2026
Régie JAPO	17 au 23/02/2025
Biblio Ducey	17/02 au 13/03/2025

Remplacements MARS 2025

SERVICE	DATES DU CONTRAT
Accueil siège	24/02/2025 au 23/03/2025
Communication	01/03 au 31/07/2025
Crèche Brécey	24/02/2025 au 12/03/2025
ACM Avranches	03 au 14/03/2025
Crèche St James	01/03 au 31/03/2025
Crèche SHH	01/03 au 10/03/2025
Déchets	01/03 au 31/05/2025
Crèche AVRANCHES	01/03 au 23/03/2025
Crèche AVRANCHES	07/03 au 06/04/2025
Piscine Avranches	03/03 au 06/04/2025
Piscine Avranches	4 et 11/03/2025
ACM Avranches	27 et 28/02/2025
ACM Avranches	03/03 au 07/03/2025
Déchets	05 au 18/03/2025
Crèche Avranches	07/03 au 31/03/2025
ACM Sartilly	12 au 26/03/2025
Crèche SHH	11 au 30/03/2025
Crèche AVRANCHES	01/03 au 31/05/2025
Crèche Brécey	13 au 30/03/2025

Remplacements AVRIL 2025

SERVICE	DATES DU CONTRAT
Crèche Avranches	01/04 au 31/08/2025
ACM SARTILLY	07/04 au 13/04/2025
ACM Sourdeval	01/04 au 13/04
Crèche St James	24/03 au 30/04/2025
Crèche Avranches	01/04 au 08/06/2025
Aquabaie	25/03/2025
Aquabaie	29/03/2025
ACM PMF	24/03 au 06/04/2025
Affaires générales	24/03 au 30/04/2025
Déchets	31/03 au 01/06/2025
ACM Avranches	25/03 au 01/04/2025

Crèche Brécey	31/03 au 08/06/2025
ACM Sartilly	02/04 au 21/05/2025
Crèche St James	01/04 au 30/04/2025
Piscine Avranches	07/04 au 04/05/2025
ACM Avranches	03 et 04/04/2025
Crèche Avranches	07/04 au 08/06/2025
Ecole des arts	11/04 au 06/07/2025
France Services Mortain	14/04 au 07/05/2025
ACM Sourdeval	14/04 au 06/05/2025
ACM PMF	22 au 27/04/2025

Remplacements MAI 2025

SERVICE	DATES DU CONTRAT
Déchets	21 au 30/04/2025
Crèche SHH	21/04 au 12/05/2025
ACM Avranches	22 au 27/04/2025
ACM Juvigny	15 et 16/05/2025
ACM Juvigny	15 et 16/05/2025
Piscine Avranches	05/05 au 08/06/2025
Affaires générales	01/05 au 29/06/2025
France Services Mortain	08/05 au 08/07/2025
ACM Avranches	12 au 31/05/2025
Déchets	13 au 18/05/2025
Crèche SHH	13/05 au 15/06/2025
Bibliothèque Ducey	14/05 au 29/06/2025
ACM Avranches	15/05 au 05/10/2025

La séance est levée à 23h45.

Le Président,



David NICOLAS

Le secrétaire de séance,



Loïc DESDOITS